

# *Rapport moral : Assemblée générale du 17 mars 2008*

Daniel Widlöcher

Après deux années d'exercice, le rapport moral, destiné à rendre compte de l'activité du Conseil, se doit de dresser un bilan. La vie de l'Association n'est pas seulement faite des travaux accomplis, des échanges scientifiques, des recherches et des enseignements qui en ont marqué le cours. Nous continuons et continuerons d'être constamment interrogés sur les pratiques psychanalytiques, sur les obstacles et les contraintes qu'elles connaissent, sur leur avenir qui s'annonce.

La vie même de notre Institution, les perspectives d'avenir qui s'ouvrent à elle, n'ont pas manqué de mobiliser l'attention du Conseil et nourri parfois des débats animés en son sein. Je vais donc m'efforcer de vous donner un bilan de ce qui a été fait mais surtout vous inviter à réfléchir sur les engagements que nous devons prendre face aux sollicitations d'aujourd'hui et de demain.

Avant tout permettez-moi d'évoquer les deuils qui ont lourdement frappé notre Association, Claudine Geissmann en septembre 2007, Jean-Claude Arfouilloux et Blandine Foliot en octobre 2007 et Jean-Louis Lang en janvier 2008. Nous avons pour chacun su dire tout ce que nous leur devons, aujourd'hui une pensée commune accompagne leur absence.

Quelques rapides informations sur notre démographie :

- 76 membres, contre 75 l'an dernier ;
- 11 membres honoraires, contre 12 l'an dernier ;
- 45 membres sociétaires, contre 42 l'an dernier (et je tiens à saluer ici Leopoldo Bleger, Corinne Ehrenberg, Monique Selz, Philippe Valon) ;
- 31 membres titulaires (je salue ici Jean-Yves Tamet).

Aline Petitier a quitté l'Association et Robert Pujol a demandé à devenir membre honoraire.

La situation serait satisfaisante, à condition que nous nous contentions de notre taille, en comparaison d'Institutions voisines dont l'accroissement actuel est très important, en raison d'un recrutement sans commune mesure avec le nôtre. Mais ce qui doit nous préoccuper tout particulièrement c'est le pourcentage d'admission de membres sociétaires en rapport avec le nombre d'analystes en formation ayant homologué leur cursus. Je ne retiendrai ici ni l'argument du mémoire à rédiger ni la névrose de chacun. Le fait doit nous interroger non sur le plan individuel mais sur le plan d'ensemble. Que dire d'une petite société qui recrute 6 analystes dans l'année alors qu'elle compte 191 membres potentiels dont 46 ont homologué leur cursus souvent depuis plusieurs années ? Regardons les choses en face : *de facto* une société, dont un quart des membres potentiels ne cherche pas à s'exposer, à y être admis. Ceci est encore plus sensible en province qu'à Paris et les membres des autres institutions ne se gênent pas pour souligner ce fait aux candidats qui hésitent sur le choix d'une société. Est-il raisonnable de déléguer des analystes en formation dans des réunions internationales organisées pour accueillir les jeunes membres des associations ? On pourra certes tenir cette situation comme l'expression d'une rigueur de sélection assurant la qualité de notre Institution. Je pense que la rigueur sélective n'est pas seulement en cause. Ce point en tout cas mérite réflexion.

## Structure interne de l'Association

Dans une lettre au Conseil j'ai sensibilisé celui-ci à un fait qui n'a pas toujours été pris en considération : l'ambiguïté d'une Institution qui est à la fois une Association scientifique et un Institut de formation. Ce n'est pas le lieu ici de reprendre l'historique de cette question ni des évolutions qui ont marqué l'organisation de notre Institution.

De nombreuses et vives discussions quant aux conséquences de cette dualité institutionnelle et de son influence sur notre organisation ont occupé le Conseil. Il est apparu qu'il fallait clairement distinguer les conséquences sur la structure statutaire de l'Association et les effets sur la manière dont nous participons à l'expansion des pratiques psychanalytiques, et dont nous répondons aux pressions intellectuelles, politiques et professionnelles qui s'exercent sur ces pratiques .

C'est la raison pour laquelle le Conseil a proposé comme thème à la Journée des membres qui s'est tenue le 12 janvier 2008, les *Relations entre le projet de devenir analyste et l'appartenance à une institution psychanalytique*, Sylvie de Lattre le matin et François Villa ont ouvert et repris le débat qui faisait écho à la question posée. Entre l'institut formateur et la société de défense professionnelle que reste-t-il de l'institution elle-même ? Le nombre de psychanalystes s'est multiplié au cours des années, effet de l'existence de nombreux praticiens pas nécessairement mal formés mais qui exercent en *free-lance*, trouvant dans les lieux où ils pratiquent des modalités d'échanges cliniques et théoriques qui les dispensent de toute appartenance institutionnelle. Comment les membres de notre Association répondent-ils à cet état de fait ? Les introductions de Sylvie de Lattre et de François Villa n'ont pas manqué de souligner bien des conséquences regrettables d'une excessive dépendance de notre vie scientifique à nos objectifs de formation et ont fait un ensemble de propositions qui ont donné matière à un débat très animé qui a fait regretter à certains que notre Assemblée générale ne puisse demeurer le lieu d'un tel échange. Sylvie de Lattre a cité la phrase de Georges Favez qui en 1970 à propos d'une autre problème disait : "Et maintenant, va-t-on poursuivre ce jeu, poser des questions et les éviter, soulever des problèmes et les mettre de côté ou changer d'exercice ?" Et maintenant ? En tout cas le texte de la lettre adressée aux membres du Conseil, et les deux contributions introductives seront dans *Documents & Débats*.

Venons-en d'ailleurs à *Documents & Débats*, nous remercions Philippe Castets et Annie Roux d'avoir bien voulu continuer de veiller à sa publication. Vous avez reçu les derniers numéros venant se greffer sur le

*CD Rom* en attendant d'y être incorporés dans une nouvelle version. Quant à la *Circulaire d'information* elle a continué de paraître régulièrement par les soins de notre Secrétaire général, Felipe Votadoro. Vous avez pu récemment découvrir la version "internet" avec ses couleurs qui donnent un ton vif et chaud à cette récapitulation des activités.

Toujours dans le souci de développer une politique d'information vivante, le développement du site informatique a été poursuivi grâce au Comité constitué par Jean-François Daubech, Pascale Michon Raffaitin, Frédéric Missenard et notre regrettée Blandine Foliot, (Philippe Castets assurant la liaison avec le Conseil). Sait-on que plus de 7 000 internautes ont visité ce site entre mars et octobre, que le temps moyen passé sur le site par nos visiteurs fut de plus de 5 minutes ? Que plus de 2 000 visiteurs sont revenus sur le site pour consulter en moyenne plus de 8 pages ? Tout ceci doit nous inciter à faire du site, certes, un outil de communication extérieure permettant aux visiteurs de mieux connaître l'APF, mais aussi d'offrir un moyen d'échange à l'intérieur de l'Association pour favoriser l'interactivité spontanée et libre entre les membres. Pour répondre à ces fins, le Comité, sous l'impulsion du Conseil, a mis au point en février 2008 un document d'orientation qui pourra aider le prochain Conseil. Deux grandes lignes directrices ont été retenues, l'ouverture vers l'extérieur et la création d'un espace interne de communication entre les membres. Ainsi une partie du site correspondra à la "vitrine" de l'Association contenant toutes les informations que nous souhaitons apporter au visiteur tout venant, et une autre partie réservée aux membres et aux analystes en formation dont l'accès sera commandé par une adresse codée (double codage collectif et individuel) et qui sera formatée de façon à rendre impossible son accès aux moteurs de recherche type *Google*. La réalisation de ce projet a été rendue possible par une étroite collaboration entre le "Comité" et le Conseil, et la participation, oh combien nécessaire et active, de notre *Webmaster* Fabrice Perrinel et de Sylvia Mamane, auxquels nous adressons nos très vifs remerciements pour la part essentielle qu'ils ont joué dans ce travail de préparation. Leur collaboration est d'autant plus appréciée que

Fabrice Perrinel a assuré à Sylvia Mamane une formation qui va lui permettre d'inscrire elle-même sur le site la majorité des données.

Toujours dans le cadre de cette politique d'ouverture, nous nous réjouissons tous de la publication récente du second volume de notre revue, l'*Annuel*. Je pense que nous devons féliciter le Comité éditorial sous la présidence d'André Beetschen pour le travail entrepris et la préparation du volume 3 déjà largement avancé. Des contacts en cours avec la direction éditoriale des Presses Universitaires de France permettront une diffusion large de la publication.

Vous vous souvenez sans doute que lors de l'Assemblée générale de mars 2007, il avait été convenu que l'équipe éditoriale présenterait sa tâche en attendant que lors de l'Assemblée d'aujourd'hui nous considérions le développement ultérieur de l'entreprise. Je crois exprimer la volonté unanime du Conseil en remerciant vivement l'actuel Comité composé de Jacques André, André Beetschen, Dominique Clerc, Adriana Helft, Laurence Kahn, Patrick Merot, Caroline Thompson et Eduardo Vera Ocampo. J'ai demandé à André Beetschen d'ajouter quelques mots après mon rapport, il vous dira comment ce premier Comité vient d'être renouvelé, conformément aux orientations du projet initial.

#### Activités scientifiques.

Sous la responsabilité de Josef Ludin, que je salue ici, le Comité scientifique, constitué de Lucile Durrmeyer, François Villa, Jean Guégan, Jean-Michel Lévy et Paule Lurcel a bâti pour 2007/2008 un programme dynamique et de haute qualité scientifique.

Je rappellerai les conférences scientifiques de Patrick Merot, discussion ouverte par Évelyne Sechaud en mars, Luis Moix avec Jean-Claude Rolland en octobre, Olivia Todisco avec François Gantheret en décembre, et nous attendons Roland Lazarovici discuté par Dominique Clerc dans quelques jours. Mentionnons également la réunion dans le cadre de "Point d'indidence" en octobre avec Francis Baudry au sujet de Vermeer. Une rencontre avec Yves Bonnefoy autour des œuvres noires de Goya, devait avoir lieu ces derniers jours et a dû être annulée par notre ami pour raison de santé.

Mentionnons également les Entretiens de juin 2007 autour du thème *L'homme, toujours mal à l'aise dans la culture*, avec Michel Gribinski, Directeur de discussion, des présentations de François Gantheret, Josef Ludin et Nathalie Zaltzman, et la Journée ouverte de janvier 2008, animée par Josef Ludin et les trois interventions de Patrick Merot, Jean-François Daubech et André Beetschen, discutés respectivement par Jacques André, Jean-Claude Rolland et Catherine Chabert.

Les Entretiens de juin prochain seront consacrés au *Polyglottisme dans la cure*, interviendront Jacqueline Amati Mehler, Edmundo Gómez Mango et Athanassios Alexandridis, Daniel Widlöcher animera la discussion.

De nombreuses réunions, informelles, se sont déroulées hors Paris. Nous venons d'avoir, il y a quelques jours les journées annuelles de Lyon, autour du thème *Insistance du sexuel*. Sont intervenus, Martine Baur, Hélène Do Ich et Jean-Yves Tamet.

Dans le cadre des échanges réguliers avec des sociétés nationales de pays voisins, nous regrettons que la rencontre avec le groupe de Madrid autour du thème de la perlaboration, prévue en février, n'ait pu avoir lieu en raison des grèves de transport, elle sera reportée à une autre date.

Une rencontre avec des collègues de la Société de Sao Paulo est prévue pour le mois de mai.

Parmi les activités scientifiques extérieures, rappelons notre participation au 67<sup>ème</sup> Congrès des psychanalystes de langue française au cours duquel Dominique Clerc a présenté un rapport sur *L'écoute de la parole* ; notre participation au congrès de la Fédération européenne à Barcelone où Jean-Claude Rolland a présenté un rapport sur le thème de la temporalité. Nous fûmes nombreux à participer à ces deux réunions ainsi qu'au Congrès de l'Association internationale qui s'est tenu à Berlin en juillet dernier.

#### Ateliers de recherche clinique et conceptuelle

En juin 2007, j'ai adressé au nom du Conseil, une lettre aux membres et analystes en formation dans laquelle je leur faisais part du projet d'instituer, entre les activités scientifiques et les activités d'enseignement, un nouveau domaine occupé par des activités

de recherche : des ateliers, librement constitués sur la base d'un strict volontariat de membres et d'analystes en formation, des lieux transversaux organisés autour d'un thème argumenté. Ces ateliers peuvent accueillir des cliniciens ou chercheurs venant de l'extérieur et dont la compétence représenterait un apport précieux pour la réflexion envisagée. Groupes de recherche, ils devraient avoir pour objectif de rendre compte de leurs travaux, soit oralement, soit par écrit, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Institution. Ce projet semble avoir été accueilli très positivement et 6 ateliers ont été créés en 2007 ; j'en donnerai ici leurs thèmes sans en rappeler leur composition : *La parole comme acte dans la cure* ; *La spécificité du traitement psychanalytique aujourd'hui* (en partenariat avec la Fédération européenne) ; *Formosa* en association avec le Centre taïwanais de psychanalyse ; *Écriture et transmission de l'expérience analytique* ; *Mémoire, plaisir et douleur* ; *Enveloppes psychiques et transfert*. De nouveaux projets sont en préparation et nous remercions Annie Roux d'assurer le secrétariat du Comité de pilotage.

Nous espérons ardemment que ces ateliers se multiplient et qu'ils permettent d'une part une plus grande constructivité innovante dans le champ de la recherche, et des échanges plus nombreux et vivants entre les membres et entre les analystes en formation, indépendamment de nos réunions scientifiques.

#### Activités de l'enseignement

Permettez que le Président cède ici la place au Directeur de l'Institut de formation, mutation d'autant plus aisée qu'il s'agit, dans notre cadre statutaire, de la même personne. Je m'en tiendrai toutefois à quelques considérations sur l'enseignement proprement dit, laissant comme il est de règle au Secrétaire du Comité de formation le soin de nous parler de ce qui relève de la compétence du Comité, c'est-à-dire le cursus proprement dit et son évaluation. Les données chiffrées que je vais rapporter, je les dois à Henri Asséo qui a assuré avec le plus grand soin l'organisation de l'enseignement et la préparation de la plaquette en collaboration avec les membres du Comité de l'enseignement, Jacques André, Jean-Yves Tamet, Patricia Attigui, Philippe Valon et Christine Vindreau que je remercie au nom de tous.

Le groupe d'accueil est animé cette année par Viviane Abel Prot et Felipe Votadoro. Il compte 7 à 8 participants.

Les Mardis autour de la pratique dont l'organisation a été confiée à Adriana Helft avec la participation de Catherine Chabert, Jean-Philippe Dubois et Hélène Trivouss-Widlöcher sont toujours très régulièrement suivis par un grand nombre de participants.

Il en est de même pour les Soirées-débats avec un auteur.

Séminaires et groupes de travail. On notera par ailleurs que 133 analystes en formation sur 191 inscrits participent au moins à un séminaire ou groupe, mais de manière inégale, puisque 55 participent à un seul groupe, 60 à 2 ou 3 groupes et 18 à 4 ou plus. Les séminaires organisés dans le cadre de l'Institut de formation sont bien suivis, un séminaire réunit 20 analystes en formation ; 5 séminaires réunissent 10 à 20 analystes, et 12 ont moins de 10 analystes en formation.

Parmi les groupes animés par des analystes en formation, un seul réunit plus de 12 personnes. On peut se demander si certains de ces groupes ne trouveraient pas leur place au sien des Ateliers de recherche clinique et conceptuelle.

Que pensent les analystes en formation de cet enseignement et plus généralement de la vie de notre Association ? Lors de la rencontre qui s'est tenue le 15 décembre 2007 à laquelle assistaient quelques membres du Conseil et du Comité de l'enseignement avec une trentaine de participants, les échanges ont davantage porté sur la vie de l'Association que sur l'enseignement. Les participants se sont félicités du fait que le Conseil ait pris l'initiative de communiquer à l'ensemble des analystes en formation un répertoire des élèves qui ont bien voulu donner leurs coordonnées, alors que celles-ci n'étaient connues jusqu'à présent que des membres seuls. Bien entendu la situation de ceux qui avaient homologué leur cursus vis-à-vis de l'Association a été évoquée, mais l'intérêt du groupe a surtout porté sur la vie de l'Institution. Le développement des ARCC, notre place dans l'Université et les centres de soin, le peu de place donnée à l'analyse des enfants et à d'autres champs spécialisés ont été les thèmes principalement débattus.

Enfin toujours dans le cadre de l'Institut de formation, le thème de la Journée de l'Institut de formation retenu cette année était *Obstacles rencontrés sur le chemin de la supervision*. Le Conseil avait souhaité que puisse être ainsi reprise la question de la longueur de la formation, des difficultés de trouver des cas cliniquement susceptibles de répondre aux critères implicites d'une analyse sous supervision et en fin de compte la stagnation d'un nombre important d'analystes en formation. Dominique Clerc nous a présenté un ensemble de réflexions critiques. Elle a souligné en particulier l'importance que revêtait dans notre fonctionnement institutionnel la notion de transmission dans les pratiques des supervisions. Ce point ne doit jamais être oublié quand nous réfléchissons à l'esprit même de cette pratique et il était bon que l'Institut de formation entende à nouveau que les supervisions n'étaient pas chez nous l'apprentissage d'un savoir-faire, mais bien un moment de la formation personnelle. Ceci n'est pas sans conséquences sur des points que Dominique Clerc a repris par la suite, tant en ce qui concerne le choix des patients qu'en ce qui concerne la place de la validation dans l'esprit du superviseur et du supervisé au cours de leur travail clinique.

La discussion qui a suivi a porté sur ces nombreux points. Je mentionnerais personnellement le débat autour de l'impact du processus de validation sur le travail clinique de supervision, débat qui s'est poursuivi en début d'après-midi à propos de la procédure de validation elle-même et une remise en question par certains de cette procédure. L'invitation fut faite qu'une réflexion se poursuive autour d'autres modalités. La fin de la journée, à la suite d'un court et percutant rapport de Raoul Moury, a été occupée à nouveau par une réflexion sur le cursus en général, le degré d'attirance des candidats éventuels pour notre Association et la discordance entre la qualité reconnue de l'APF comme lieu de pensée analytique et les pesanteurs de notre vie institutionnelle.

L'année dernière, j'avais mis l'accent au terme de mon rapport moral sur la nécessaire ouverture de notre Institution à opérer vers l'extérieur. Ouverture sur les lieux de soins et d'enseignement, sur les autres institutions psychanalytiques nationales et internationales. Nos devons, bien sûr, continuer à œuvrer dans ces directions. Nos échanges avec les institutions psychanalytiques sont à la mesure de nos proximités de pratique et tiennent compte des pressions sociales et

politiques qui continuent de s'exercer dans les domaines de l'évaluation des soins et du statut de psychothérapeute. Lors de la Journée des membres il a été mentionné le peu de temps que nos rares réunions plénières peuvent consacrer à ces questions. Dans cette même perspective j'aimerais également mentionner les positions que l'APF a dû prendre vis-à-vis de l'API et le la FEP. Vis-à-vis de l'API nous avons pu constater à Berlin que la pluralité de modèles de formation était définitivement reconnue, la question était de définir et de réguler l'empan des variantes prises en considération. L'articulation entre l'Association internationale et la Fédération européenne demeure un sujet de sérieuses préoccupations. En dépit de la manière extrêmement stricte dont la Présidente actuelle, notre collègue Évelyne Sechaud, a su gérer la Fédération, la pression se maintient, entretenue par un ancien Président, pour faire de la Fédération le corps européen de l'Association internationale. Quand fut créée la Fédération en 1968, il était clair qu'elle serait une fondation de sociétés, dont l'objectif était de nature scientifique, alors que l'Association internationale est une Association de membres individuels, participant, à travers la société composante à laquelle ils appartiennent, à un mouvement mondial unitaire de la psychanalyse freudienne.

Toute manipulation illégale contraire à ces principes et qui aurait pour effet une sorte d'autonomisation des régions de l'IPA, voire la source d'une politique autoritaire de l'Assemblée des présidents, serait déplorable pour l'esprit de notre ouverture internationale. En tant que représentant de l'Association, j'ai lutté étroitement pour le respect de notre ouverture internationale et pour le respect de nos engagements de membres à titre individuel.

Mais aujourd'hui je voudrais, pour conclure, revenir sur notre vie intérieure. L'ouverture des fenêtres vers l'extérieur, à laquelle notre Conseil s'est attaché, ne nous a pas fait oublier le souffle de spontanéité et de créativité collective qui a toujours inspiré notre Association. Notre taille modeste, au regard des vastes rassemblements qui nous entourent, ne doit pas être au service d'un repli convenu, mais demeurer la source d'une permanente remise en question de notre vie associative. C'est le vœu que je crois exprimer au nom du Conseil, et que je vous adresse avec émotion au terme de ma présidence.

# *Assemblée générale du 17 mars 2008*

## *Rapport sur L'Annuel de l'APF*

André Beetschen

Chers collègues,

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2005 avait été présenté et voté le projet de création de *L'Annuel* de l'APF : une publication scientifique annuelle de notre Association, éditée par les PUF, et se donnant pour but de faire connaître à un public élargi un certain nombre de nos travaux scientifiques. *L'Annuel* de l'APF éditerait en particulier nos Entretiens de psychanalyse ouverts, tenus tous les deux ans et jusqu'ici confiés à une plaquette dont la diffusion s'avérait très insuffisante.

À l'issue d'un large débat, où avaient été précisés notamment les liens du Comité de publication de *L'Annuel* de l'APF avec le Conseil de l'APF (indépendance du Comité dans sa composition et ses choix éditoriaux, mais information régulière du Conseil sur le travail éditorial) un mandat de deux ans avait été donné pour la mise en œuvre des deux premiers volumes de *L'Annuel* de l'APF par un Comité de publication composé de six membres et de deux analystes en formation de l'APF (Jacques André, André Beetschen, Dominique Clerc, Adriana Helft, Laurence Kahn, Patrick Merot, Caroline Thompson, Eduardo Vera Ocampo).

Ce premier Comité de publication a donc eu la tâche de concevoir les deux premiers volumes de *L'Annuel* de l'APF, parus en janvier 2007 et janvier 2008, et dont vous avez sans doute pris connaissance. L'accueil de notre publication a été favorable dans la communauté analytique et *L'Annuel* de l'APF est désormais présent en librairie, et sur les tables des librairies de différentes manifestations scientifiques. Il a néanmoins besoin de trouver sa place et de voir croître sa diffusion : celle du premier volume est en effet restée modeste (aux environs de 500 exemplaires

vendus, et une centaine d'exemplaires distribués). Ce chiffre devrait un peu augmenter avec les ventes attendues dans les Congrès à venir et grâce à différentes présentations en librairies, envisagées cette année. Il est trop tôt pour avoir une idée précise de la diffusion du second volume. En tout état de cause, *L'Annuel* de l'APF ne pourra se développer qu'avec le soutien des membres et analystes en formation de l'APF.

Le troisième volume est en préparation et il paraîtra en janvier 2009 : sur le thème probable de *Mal, Maladie, Malaise*, il réunira les exposés des Entretiens de psychanalyse de janvier 2008, auxquels s'associeront d'autres contributions.

L'un des principes de fonctionnement du Comité de publication avait précisé, lors de l'Assemblée générale de 2005, que celui-ci se verrait régulièrement renouvelé tous les deux ans, afin qu'un certain nombre de collègues puisse participer à cette aventure éditoriale. Le nouveau Comité de publication de *L'Annuel* de l'APF, choisi par cooptation et dont la constitution a été soumise au Conseil et acceptée par lui, compte maintenant, aux côtés de Dominique Clerc, Adriana Helft, Patrick Merot et André Beetschen, deux membres de l'APF, Claude Barazer et Philippe Valon, et deux analystes en formation, Odile Bombarde et Bernard de La Gorce, qui ont remplacé Jacques André, Laurence Kahn, Caroline Thompson et Eduardo Vera Ocampo, tous quatre partants.

Au nom du Conseil, je souhaite donc que soit accordée pour deux ans, par notre Assemblée générale, la prolongation du travail de publication de *L'Annuel* de l'APF.

# *Rapport du secrétaire du comité de formation*

## *Assemblée Générale du 16 mars 2007*

Patrick Merot

Je vous présente le rapport du Comité de formation pour l'année 2007/2008.

Devant rédiger un tel rapport pour la première fois, j'ai été amené à relire les rapports des précédents Secrétaires, et ceci, grâce au CD de *Documents & Débat*, depuis 1970, moins pour en repérer la forme que pour tenter d'en saisir l'esprit : la tentative faite à chacune de ces occasions de lire dans les chiffres des repères concernant les déplacements - les flux pourrait-on dire plus justement - qui animent le parcours de l'ensemble des analystes en formation inscrits à l'Institut de formation.

Leur nombre actuel s'élève à 191, comparable aux toutes dernières années, nombre qui semble se stabiliser après avoir connu longtemps une progression lente mais continue.

### **Synthèse**

Je commencerai par le tableau de synthèse, mis au point par Raoul Moury, et qui donne les chiffres sur les périodes longues, les plus aptes à donner une idée comparative de la situation de l'APF quant au cursus des analystes en formation. (Les chiffres d'une année isolée donnent des éléments difficiles à interpréter)

Vous savez que ce tableau reprend l'histoire chiffrée des cursus des analystes en formation actuellement inscrits à l'Institut de formation, en référence à la date de leur admission, par grandes périodes de dix ans, depuis 1964 jusqu'en 2003/2004. Puis donne les chiffres sur la demi décennie de 2004 à 2007/2008. Cette synthèse concerne donc les 191 analystes inscrits à ce jour à l'Institut de formation.

Pour comprendre ce tableau, il faut savoir que chaque analyste n'apparaît qu'une fois sur le tableau, à la place qui est la sienne actuellement dans son cursus : quelle que soit la date à laquelle un candidat franchit une étape de son cursus, c'est sur

la ligne qui correspond à son année d'admission que sera portée la modification correspondante.

Je ne reprendrai ici que quelques points qui me paraissent les plus significatifs.

Ainsi on fait le constat de l'existence d'une décennie particulière - ce n'est pas là un fait nouveau puisqu'il avait déjà été souligné dans les rapports précédents, mais c'est un fait qui perdure - qui est la décennie 1984/1993.

Cette décennie est marquée par une très nette augmentation du nombre d'analyste admis à l'Institut qui y sont encore inscrits, par rapport aux décennies précédentes, avec 62 noms. À l'époque, le nombre d'analystes en formation à l'APF augmente de façon sensible.

Cette décennie est particulière parce que si la plupart des admis de l'époque qui est encore en formation, s'est engagée dans le cursus (53 sur 61 soit **presque 9 sur 10**, c'est un point que l'on doit souligner), beaucoup, parmi ceux qui le poursuivent, s'arrêtent à l'homologation : 30, soit pratiquement la moitié du groupe concerné.

Il serait sans doute intéressant d'analyser plus finement les raisons de ce comportement singulier qui a ainsi touché cette «génération» d'analystes en formation.

Il faut garder à l'esprit ces chiffres car ils ont un impact constant sur l'évaluation des cursus de l'ensemble des analystes en formation de l'APF, puisque, vu l'ancienneté de ces admissions, il est probable que beaucoup, parmi les analystes «en formation» que cela concerne, ne reprennent pas la progression de leur cursus. Cependant, vous pouvez constater que cette décennie est forte de 62 analystes admis à la formation et, si vous comparez ce tableau avec celui de l'an dernier, vous noterez que ce nombre s'é-

levait alors à 65. Il y a donc un mouvement qui se poursuit.

La décennie 1994/2003 concerne un nombre encore plus important d'analystes en formation : de tous les analystes admis durant cette décennie à l'Institut de formation, 74 y sont encore inscrits.

Là aussi un grand nombre s'est engagé dans le cursus, mais cependant un peu moins que précédemment : 60 soit **près de 8 sur 10**. Corrélativement, 14 admis n'entreprennent rien.

Mais ce qui apparaissait comme une anomalie dans la décennie précédente semble s'effacer : peu s'arrêtent à l'homologation, 9 soit un peu moins de 1/8 ; mais parmi ceux qui ont engagé leur cursus beaucoup - 36 sur 59, soit plus de 6 sur 10 -, sont encore, à ce jour, en contrôle et ne sont donc pas encore parvenus au moment de la validation du cursus. C'est le devenir de ces analystes actuellement en contrôle

qui dira si les choses se répètent ou pas :

soit les choses se répètent, ils valideront leur cursus sans aller au-delà, et ils grossiront la catégorie des «en attente de candidature de sociétariat» ;

soit les choses ont changé et ils poursuivront leur cursus jusqu'à la demande de sociétariat.

Concernant la demi décennie 2004/2008 on note 33 admis, encore dans le cursus de l'Institut de formation. Du fait de la proximité des dates et de la durée du cursus à l'APF, ce chiffre recouvre la totalité des admis durant cette période.

Sur ces cinq années, on observe que la proportion d'analystes admis à la formation qui s'est engagée dans le cursus est **entre 6 et 7 sur 10** (22 analystes en formation).

12 admis à la formation, soit 1/3, n'a pas encore entrepris de cursus, mais on peut s'attendre à ce que beaucoup, parmi ces admis récents, le fassent.

Liste des analystes en formation, nombre	analystes n'ayant rien entrepris	PREMIERS CONTRÔLES			SECONDS CONTRÔLES			HOMOLOGATIONS Cursus homologués en attente de candidature de sociétariat	refus sociétariat
		en cours	validés et rien entrepris	refusés et rien entrepris	en cours	validés et rien entrepris	refusés et rien entrepris		
<b>191</b>									
admis entre 1964-1973 <b>7</b>						3	1	3	
admis entre 1974-1983 <b>15</b>	2		3	2	1	2		5	
admis entre 1984-1993 <b>62</b>	8	3	6	3	5	2	3	30	2
admis entre 1994-2003 <b>74</b>	14	21	12	2	15	1	1	8	
sous total : <b>158</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>2</b>
admis depuis 2004 <b>33</b>	13	19			1				
<b>Sous total</b> <b>33</b>	<b>13</b>	<b>19</b>			<b>1</b>				
<b>Total général</b> <b>191</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>46</b>	<b>2</b>

CHAQUE ANALYSTE N'APPARAÎT QUE DANS UNE SEULE COLONNE

### L'année 2007/2008

Le Comité de formation s'est réuni en 2007/2008 dix fois.

#### 1 Les demandes d'admission :

Nous avons reçu à peu près autant de demandes par courrier que les années précédentes : 68 pour 2008 contre 67 en 2007 et 75 en 2006. Les demandes par *e.mail* sont comptées avec les courriers traditionnels.

Par contre beaucoup moins de demandes par téléphone : respectivement 46, 65 et 89.

On peut rappeler qu'autour des années 2000, mes prédécesseurs ont compté jusqu'à plus de 300 lettres par an, nombre important, mais qui, au bout du compte ne contenait pas beaucoup plus de demandes valables (entre 25 et 30).

On peut très certainement rapprocher cette chute des demandes par téléphone et par courrier de l'existence du site internet. Je ne dispose pas de statistiques comparatives mais, à titre indicatif, sur 9 mois, entre mars et octobre 2007, le site a reçu 9 534 visites à l'occasion desquelles 83 452 pages ont été consultées.

Sur les 68 demandes écrites, 25 ont abouti à un envoi de la liste du Comité de formation qui en a examiné 15, en a refusé 9 et en a admis 6.

Il faut indiquer que le Comité a fait le choix d'entendre certains candidats dont le parcours analytique n'apparaissait pas «standard» dans leur demande, mais pour lesquels il pouvait sembler judicieux que l'éclaircissement de leur démarche se fasse à l'occasion d'un échange direct plutôt que par un seul courrier.

De même le Comité, soit par l'intermédiaire d'un de ses membres, soit en la personne de son Secrétaire, a pu recevoir certains candidats refusés ou ajournés lorsque ceux-ci en faisaient la demande.

Sur les 6 admis, on compte 6 femmes.

Parmi ces six candidates retenues, on compte 3 médecins et 3 psychologues, 4 proviennent de divans APF, 1 de divan lacanien ; 1 d'un divan «autre».

Sur les 9 refus, on compte 6 hommes et 3 femmes.

Parmi ces 9 candidats refusés, il y avait 3 médecins et 6 psychologues ; 5 provenaient de divan APF, 1 de divan SPP et 3 de divan «autre».

## TABLEAU DEMANDES D'ADMISSION À L'INSTITUT DE FORMATION

à partir de mars 2005	2007/2008	2006/2007	2005/2006
Demandes par téléphone	46 (14 mars 2008)	65 (2 mars 2006)	89 (13 mars 2006)
Demandes par courrier	68 (14 mars 2008)	67 (2 mars 2007)	75 (13 mars 2006)
Demandes ayant abouti à un envoi de la liste du C.F	25	18	20
Candidatures examinées par le CF	15	20	17
Candidats refusés	9	12	9
Candidats admis	6	8	8

### RÉPARTITION DES CANDIDATURES ACCEPTÉES

CANDIDATS <b>6</b>	HOMMES	FEMMES <b>6</b>
MÉDECINS		3
PSYCHOLOGUES		3
DIVANS APF		4
DIVANS SPP		
LACANIENS		1
AUTRES (4ème groupe) inconnu		1

### RÉPARTITION DES CANDIDATURES REFUSÉES

CANDIDATS <b>9</b>	HOMMES <b>6</b>	FEMMES <b>3</b>
MÉDECINS	3	
PSYCHOLOGUES	3	3
DIVANS APF	5	
DIVANS SPP		1
DIVANS IVÈME GROUPE		
DIVANS LACANIEN		
DIVANS AUTRES		3

Les chiffres, très légèrement inférieurs aux années précédentes, ne montrent donc, en première analyse, pas de changement flagrant, sinon une féminisation qui se poursuit : les six candidats admis sont des femmes. L'an dernier, les huit candidats admis étaient des femmes : c'est plus qu'une tendance, c'est un phénomène massif qui a commencé il y a longtemps déjà et dont l'explication reste à établir, d'autant plus qu'il y avait de nombreux hommes parmi les candidats et qu'ils ont tous été refusés.

L'étude plus individualisée des candidatures montre que derrière ces chiffres se cache une évolution pré-occupante, déjà notée l'année précédente et sur laquelle je reviendrai brièvement.

Il s'agit de l'âge des candidats. Certes, cette remarque est à moduler car il y a quelques candidats jeunes, mais ce vieillissement des candidats semble correspondre à une tendance forte qui peut répondre, me semble-t-il, à trois cas de figure :

il y a un certain nombre de « vocations tardives », chez des personnes qui ont fait une analyse plus ou moins approfondie et qui, l'âge venant, souhaitent mettre leur talent au service de l'autre dans le cadre, le plus souvent, d'une réorientation professionnelle ;

il y a des praticiens, psychologues ou médecins, qui après une pratique professionnelle psychiatrique ou psychothérapique souhaitent, alors que s'approche le moment de la retraite, s'investir dans un champ psychanalytique, proche de leurs intérêts personnels ;

il y a enfin des analystes qui ont derrière eux une réelle expérience et une longue pratique de l'analyse, mais dans un parcours qui s'est fait hors des institutions : ces demandes relèvent chez ces candidats d'un repositionnement personnel par rapport à la question de l'institution. La demande d'inscription de leur pratique dans le cadre de l'APF doit se comprendre dans ce cheminement personnel, mais la demande de formation est en porte à faux pour des analystes qui ont fait souvent des parcours d'auto-formation par ailleurs. Ces demandes sont sans doute les plus difficiles à traiter.

## 2 Les contrôles

21 membres de l'Institut de formation sur 29 ont assuré en 2007/2008 des contrôles.

64 contrôles sont en cours, repartis selon une règle habituelle, qui cette année pourrait s'inscrire sur une courbe très régulière qui fait que quelques-uns en ont beaucoup et que beaucoup en ont quelques-uns, un seul ou sont en attente de contrôle.

### Les validations de premier contrôle

Le Comité de formation a validé les 5 contrôles qu'il a eu à examiner

### Les validations de seconds contrôles

Le Comité de formation a eu à examiner 5 seconds contrôles.

Trois contrôles ont été validés.

Un de ces 3 contrôles validés l'a été après une seconde présentation auprès d'une nouvelle commission.

Deux contrôles ont été ajournés et devront faire l'objet d'une nouvelle présentation.

Le Comité s'est interrogé sur le nombre important de seconds contrôles, qui n'ont pas été validés d'emblée. Le Comité a trouvé dans l'ajournement une réponse qui permet qu'un travail sur le contrôle soit repris sous un angle différent et que les conditions de présentation soient modifiées lors d'une nouvelle commission. Il y a là deux données susceptibles de changer l'appréciation finale du Comité.

## 3 Homologations de cursus

Huit demandes d'homologations de cursus ont été reçues :

sept ont été validées par le Collège des Titulaires ;

une demande est en attente d'examen par le Collège des Titulaires.

Ces divers chiffres sont tout à fait comparables aux chiffres de l'année précédente pour les contrôles et un peu moins élevés pour les homologations de cursus qui restent cependant nombreuses.

Ce compte-rendu de l'activité du Comité de formation ne serait pas complet si je ne disais un mot de l'atmosphère de travail très constructive qui a régné durant toute cette année et qui a permis que les discussions, les divergences, les oppositions dans les

points de vue s'expriment largement dans le travail de chaque réunion du Comité.

Nous avons aussi tenté de mettre au travail nos propres critères en revenant parfois dans nos discussions sur les questions ouvertes par nos décisions, à l'occasion des «questions diverses».

Je rappellerai pour finir le travail fait par Madame Mamane qui connaît parfaitement les rouages de ce travail de secrétariat et la précision de son fonctionnement : elle est d'une aide précieuse tout au long de l'année et au moment du rapport par le travail

statistique réalisé que je viens d'exploiter et particulièrement pour l'établissement du tableau de synthèse qui donne parfois bien du fil à retordre.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des membres du Comité de formation qui m'ayant élu comme secrétaire alors même que j'avais fait état de ma courte expérience dans le Comité, a porté sur mon travail dans cette fonction un regard bienveillant et m'a soutenu et accompagné d'une chaleureuse et attentive amitié.

Je vous remercie de votre attention.

# *Rapport de trésorerie au 31 décembre 2007*

Anne Robert-Pariset

*Assemblée générale du 17 mars 2008*

Tout d'abord, je voudrais remercier Daniel Widlöcher qui, en m'invitant à participer à son Conseil, m'a permis de découvrir cette nouvelle expérience institutionnelle. Je tiens aussi à remercier tous les membres du Conseil qui, chacun à sa manière, ont su me témoigner leur confiance. Pendant ces 2 ans, j'ai pu appréhender la dynamique institutionnelle et l'intrication des enjeux scientifiques, de formation, d'enseignement et de recherche de notre Association psychanalytique, sous-tendues par son histoire et sa transmission, mais également soutenues par son cadre matériel et comptable, c'est-à-dire ce qui incombe à la fonction de trésorier. Il m'a fallu apprendre à en "déchiffrer" les codes et à traduire en mots, des chiffres qui ne parlent pas toujours d'eux-mêmes...

Afin de vous proposer un rapport de trésorerie le plus bref et synthétique possible, je vous ai déjà adressé par courrier les différents tableaux de trésorerie, qui seront également publiés en annexes dans *Documents & Débats*.

Je ne reprendrai donc ici que les éléments principaux du bilan annuel 2007, du budget prévisionnel 2008 et de l'évolution de la trésorerie sur les 10 dernières années.

## **I Bilan 2007 : compte de fonctionnement et de résultats**

Le résultat de l'exercice 2007 présente un BÉNÉFICE de 10 750 € (alors que le budget prévisionnel 2007 prévoyait un déficit de 1 985 €).

En effet, les recettes ont été supérieures au budget prévisionnel 2007, alors que les dépenses ont été inférieures aux prévisions : je ne détaillerai que les éléments

ayant fait l'objet de variations significatives par rapport au budget prévisionnel 2007 :

Le TOTAL des RECETTES (ou PRODUITS) s'élève à 214 156 €, soit un total légèrement supérieur de 1 556 € aux prévisions, conséquence des bons résultats des produits financiers et des recettes des différents Entretiens.

Le TOTAL des DÉPENSES (ou CHARGES) s'élève à 203 406 €, soit un total inférieur de 11 179 € aux prévisions :

En effet, certains frais ont été moins élevés que prévu, en particulier :

- les charges locatives de notre siège, 24 place Dauphine, s'élevant à 6 626 €, (soit moins 2 374€ que prévus) ;
- les frais d'entretien, de réparation, et de maintenance ;
- les frais de missions et déplacements, s'élevant à 19 523 €, (soit moins 3 477 € que prévus) ;
- le report de la Journée des membres, prévue initialement en novembre 2007 mais qui ne s'est tenue qu'en janvier 2008, (et qui sera donc budgétisée dans le budget prévisionnel 2008).

En revanche, il faut signaler que notre Journée ouverte de Janvier 2008, a été légèrement déficitaire (Recettes = 44 025 € /Dépenses = 49 400 €). Ce déficit, d'environ 5 000 €, a pu facilement être réparti entre 2007 et 2008, de manière à ne pas alourdir le budget prévisionnel de 2008.

Il semblerait que ce déficit soit surtout lié à la nette augmentation des frais d'envoi par la poste des affiches et bulletins d'inscriptions, ainsi qu'aux frais de déplacements. Quant au prix du repas assis au

Méridien, bien que moins élevé que la dernière fois grâce à une négociation serrée, il est resté relativement coûteux.

Pour le reste, les dépenses ont été identiques aux prévisions, notamment concernant les frais de personnel, (d'un montant annuel total de 53 898 €), les frais d'accueil (dont notre participation à la Soirée des Présidents de la FEP qui a eu lieu le 2 Novembre 2007 à Paris), ainsi que les dépenses globales des services extérieurs.

Le TOTAL de nos RÉSERVES s'élève à 197 248 €

Il s'agit du total cumulé des réserves d'intervention (sans affectation), des réserves d'investissement (en immobilisation) et du résultat annuel 2007 (+ 10 750 €).

## II Budget prévisionnel pour 2008

Le BUDGET PRÉVISIONNEL devrait être légèrement BÉNÉFICIAIRE.

En effet, en s'appuyant sur les chiffres actuels en notre possession, nous pourrions prévoir un BÉNÉFICE d'environ 4 000 €, mais il est préférable de rester prudent quant à la fiabilité de ces prévisions, puisqu'il existe inévitablement des éléments d'incertitude dans tout budget prévisionnel...

Le TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES s'élève à 266 160 €.

Il reste cependant une marge d'inconnu pour les frais de missions et de déplacements, (toujours difficiles à anticiper en début d'année), ainsi que pour les recettes des Entretiens. Quant aux recettes de nos produits financiers, le contexte économique actuel de 2008 les rend évidemment plus incertaines...

Le TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES s'élève à 262 101 €

Le détail de ces dépenses figure sur le budget prévisionnel 2008 que je vous ai adressé. Je n'indiquerai ici que la prévision de certaines dépenses spécifiques :

- Le projet de modernisation de notre site internet, prévoyant de nouveaux frais et droits d'auteur de notre informaticien, Fabrice Perrinel.

- Le projet d'amélioration de l'informatique et de la bureautique de notre secrétariat avec l'achat d'un nouvel ordinateur et d'une nouvelle imprimante ; (ces dépenses seront mises en amortissement).

- Le projet d'amélioration du bureau du secrétariat, prévoyant un double vitrage.

- Enfin, le Conseil a souhaité témoigner sa reconnaissance à notre secrétaire Sylvia Mamane, en lui accordant une prime exceptionnelle de 1000 € nets, et je tiens personnellement à remercier chaleureusement Sylvia Mamane pour son dynamisme, son efficacité et son pragmatisme bien utile.

## III Évolution de la trésorerie de 1997 à 2007

C'est en hommage à Blandine Foliot que j'ai rédigé aujourd'hui pour vous ce travail ; Blandine qui, avec sa discrétion chaleureuse, m'avait amicalement encouragée après la lecture de mon rapport de trésorerie 2006, lors de notre dernière Assemblée générale de Mars 2007 ici même, il y a juste un an...

Cette étude rétrospective commence en 1997, l'année où Blandine Foliot avait courageusement supporté la difficile tâche de trésorier alourdie par une période de carence de secrétariat de plusieurs mois, à laquelle elle avait très efficacement fait face avec l'ensemble du Conseil présidé par Michel Gribinski.

C'est donc à cette époque qu'ont eu lieu les changements de secrétariat, avec l'arrivée de Sylvia Mamane, puis de cabinet d'expertise comptable en 1998.

Cette étude de notre gestion de la trésorerie sur 10 ans, faite à la demande du Conseil, porte sur :

- l'évolution des comptes de fonctionnement (dépenses/recettes) et des résultats annuels (bénéfice/déficit) ; (on ne notera un léger déficit qu'en 1997 et en 2005). (Annexe n° 1) ;

- l'évolution des réserves totales, c'est-à-dire réserves d'intervention (sans affectation), réserves d'investissement (avec immobilisation) et résultat annuel. (Annexe n°2) ;

- l'évolution du nombre des membres et analystes en formation à l'A.P.F. (Annexe n°3) ;

(ci-joints en annexes les tableaux d'évolution).

J'en soulignerai simplement 3 points :

concernant la trésorerie :

l'évolution progressivement ascendante des réserves se poursuit assez régulièrement depuis 10 ans.

**Cette stabilité de la trésorerie de l'A.P.F.** (Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901), associée à une constitution régulière de réserves, nous donne la confirmation d'**une gestion saine et équilibrée.**

Concernant les recettes :

ce sont bien les cotisations des membres et la participation financière à l'Institut de formation des analystes en formation qui constituent une des sources essentielles de nos recettes.

En effet, **le total de ces cotisations correspond à 3/4 des recettes totales** (plus exactement à une fourchette comprise entre 64% et 82 %).

On peut effectivement noter que la courbe ascendante de l'évolution des réserves est sensiblement parallèle à celle de l'évolution du nombre des membres et analystes en formation, ce qui en souligne **la relative interdépendance.**

Concernant les dépenses :

je ne commenterai que les **Journées ouvertes au Méridien :**

il faut noter que nos 2 dernières Journées ouvertes au Méridien de 2006 et 2008 ont été légèrement déficitaires, malgré le bon taux de participation.

Il faut d'abord rappeler que le mode de publication des conférences n'entre pas en ligne de compte ; en effet, les Actes des anciennes Journées ont été ventilés en dotation de provisions pour la dépréciation des stocks de livres, et la publication de *l'Annuel de*

*l'APF*, qui reprend les Conférences depuis 2006, ne rentre pas dans la trésorerie de l'APF.

Il m'a donc paru utile de mieux comprendre les raisons diverses de ces déficits et j'ai souhaité établir des tableaux comparatifs très détaillés de toutes nos Journées ouvertes au Méridien depuis 1997.

L'actualisation de ces nouveaux tableaux donnera donc des indicateurs plus précis au prochain trésorier ...

#### IV Conclusion

Compte tenu :

- du bilan annuel 2007 bénéficiaire ;
- du budget prévisionnel 2008 bénéficiaire ;
- de la confirmation de la stabilité positive des résultats annuels, ainsi que des réserves d'investissement et des réserves d'intervention depuis 10 ans ;
- et enfin du taux de change très favorable de l'Euro par rapport au Dollar,

**la proposition du Conseil est de ne pas augmenter la cotisation pour 2008.**

Les cotisations pour 2008 resteraient donc identiques à 2007 et à 2006, soit

- Cotisation de 1 000 € pour les membres,
- Redevance de 100 € pour les membres honoraires,
- Frais de participation de 500 € à l'Institut de formation pour les analystes en formation.

Je souhaite que nos cotisations restent stables et que cette étude rétrospective soit un nouvel outil prospectif pour la politique de gestion des prochains Conseils ...

*Journée des Membres du 12 janvier 2008*  
*Relations entre le projet de devenir analyste*  
*et l'appartenance à une institution psychanalytique*

Daniel Widlöcher

Jadis les choses étaient claires : devenir psychanalyste c'était entrer dans un cercle de praticiens et donc appartenir à l'Institution qui les réunissait. La première mission de celle-ci était d'ailleurs de leur offrir une expérience personnelle de l'analyse, gage nécessaire de toute pratique et donc, de toute identité.

Aujourd'hui, en France du moins, on a disjoint cette expérience personnelle de l'Institution. Mais dans le même temps l'institution psychanalytique est devenue avant tout l'institution formatrice, garante de la sélection, de la formation et de la validation de celle-ci.

Demain on nous propose de légitimer notre qualification professionnelle et le débat s'instaure entre ceux qui la conférerait à la puissance publique (l'université ?) et ceux qui revendiqueraient un privilège de nos Institutions.

Entre l'institut formateur et la société de défense professionnelle que reste-t-il de l'institution elle-même ? N'y a-t-il pas mille lieux où la "science" psychanalytique est exposée (universités comprises), au double sens du terme, exposée à la confrontation interdisciplinaire et présentée dans l'état actuel des recherches et des questions qu'elle continue de susciter à la lumière de sa pratique.

Les sociétés de psychanalyse se sont multipliées. Contre-coup, de nombreux praticiens, pas nécessairement mal formés, exercent en *free lance*, trouvant dans les lieux où ils pratiquent des modalités d'échanges cliniques et théoriques, qui les dispensent de toute appartenance institutionnelle. Comment les membres de notre Association répondent-ils à cet état de fait ?

## *Journée des membres samedi 12 janvier 2008*

### *Devenir analyste – avenir des Institutions*

Sylvie de Lattre

Il pourrait donc n'y avoir **aucune** relation entre le projet de devenir analyste et l'appartenance à une société psychanalytique. C'est bien, à la limite, ce que laisse entendre la formulation même du thème de cette journée et ce que confirment les faits puisque de nombreux analystes - ou futurs analystes - se passent en effet de tout passage institutionnel. Les rapports des derniers Comités de formation soulignent, d'ailleurs, l'évolution du profil des candidats, déjà âgés, la cinquantaine et avec un parcours réel de formation et de pratique analytique derrière eux. Comme l'écrit R. Moury dans son rapport de 2007, «Leur demande d'admission paraît parfois moins une demande de formation par les contrôles que l'intégration à une société d'analystes».

D'emblée, donc, un double questionnement s'esquisse : autour des fonctions d'une Société analytique, d'une part. La formation, certes, mais pas seulement. Autour, d'autre part, du relâchement des liens entre le désir de devenir analyste et l'intériorisation de la nécessité d'une formation rigoureuse dans et **par** l'Institution.

Ce problème n'est pas nouveau et les craintes qu'il suscite non plus. N'y a-t-il pas toutefois aujourd'hui, en 2008, du fait de l'évolution de la place de la psychanalyse au sein de la société, une radicalisation des difficultés liées à sa pratique ? En 1991, lors d'une Journée des membres autour de l'interrogation : «Statut de la psychanalyse ou du psychanalyste», vous vous préoccupez, Raoul Moury, avec Jean-Claude Arfouilloux, de la multiplication des groupes lacaniens et de «la croissance exponentielle, disiez-vous, d'analystes dont la formation était loin de répondre aux exigences prônées par l'IPA».

Vous insistiez sur la menace que cela faisait peser sur «la représentativité des sociétés analytiques et plus encore sur la psychanalyse elle-même», dans un

contexte pourtant très positif par ailleurs, «La psychanalyse, disiez-vous en effet à cette époque, a connu en France depuis une vingtaine d'années un succès et un développement remarquable tant par le retentissement culturel et scientifique qu'elle rencontre que par son insertion dans les milieux psychiatriques, sociaux et universitaires.»

Si bien que la question de la formation des analystes était alors au premier rang des préoccupations et l'idée d'un «Ordre des psychanalystes», pour pallier précisément ce relâchement des exigences de formation, était dans l'air.

Aujourd'hui, et dans un tout autre contexte, c'est la création d'un statut du psychothérapeute qui est d'actualité, sous la pression, cette fois, des pouvoirs publics.

Face aux projets de réglementation politique et juridique, l'APF maintient, hier comme aujourd'hui, sa position, celle de la défense de l'extra-territorialité de l'analyse. «Pas de compromis avec le social», comme le disait M.-J. Célié, lors d'une Journée des membres en 1998. «**Seule** l'institution analytique, je cite ici J.-C. Arfouilloux, peut se porter garante de la formation et de la compétence d'un analyste, en fonction des critères de validité qu'elle aura définis, c'est-à-dire du statut qui est celui de la psychanalyse dans cette institution.» Statut de la psychanalyse et non du psychanalyste. «Il n'y a pas nécessairement convergence, ajoutait-il, entre les intérêts du psychanalyste et ceux de la psychanalyse.» Refus, donc, de toute professionnalisation de l'exercice de la psychanalyse.

**En 17 ans, bien sûr, bien des choses ont changé**, notamment la place de la psychanalyse dans la société et la culture, et, par contre-coup, celle de la cure-type dans l'activité des analystes. Le «succès» de la psychanalyse, tout d'abord, n'est plus le même

et son «insertion dans les milieux psychiatriques et universitaires» s'est considérablement réduite depuis la fin des années 80.

**Conséquences de cette perte de pouvoir et d'influence** : la formation des psychiatres et des psychologues se fait largement en dehors de l'expérience personnelle d'une analyse ou d'une psychothérapie analytique. Mais elle se fait aussi sans la complexité féconde d'une référence approfondie à la théorie psychanalytique. La scientification croissante de la formation clinique et universitaire s'accompagne, me semble-t-il, d'un appauvrissement de la réflexion psychopathologique qui ne permet plus, par exemple, de s'interroger sur le sens du symptôme dans l'économie psychique et dans l'histoire du sujet.

D'où la prolifération dans le champ psychiatrique de thérapies centrées sur l'amélioration symptomatique dans une quête de rapidité et d'efficacité et dans l'illusion d'une guérison définitive apportée du dehors. D'où également l'extension et la dilution de la notion même de psychothérapie, véritable nébuleuse où font retour l'activisme, la suggestion ou le conseil, en deçà de toute interrogation exigeante sur les mouvements transférentiels mobilisés de part et d'autre. Dans le même temps, la demande de parole de la part des patients se fait d'autant plus forte qu'elle se heurte de plus en plus à une réduction du temps de l'écoute et à sa médicalisation.

**Une autre conséquence** de ce déclin du prestige de la psychanalyse se manifeste cette fois *intra muros*, au sein des sociétés analytiques.

Du fait même de ce déclin culturel et pour des raisons de temps et d'argent, de plus en plus souvent invoquées, la demande d'analyse n'est plus la même et psychiatres et psychologues ne viennent plus aussi massivement en analyse, loin de là, qu'il y a 20 ou 30 ans. Si bien que la pratique de la plupart des analystes a évolué par rapport aux générations précédentes **mais** sans que cela soit vraiment dit ni reconnu. Beaucoup moins de cures-types à 3 ou 4 séances par semaine, mais de plus en plus d'analyses 2 fois par semaine, beaucoup de cures remboursées, et de plus en plus, bien sûr, de psychothérapies. On interroge systématiquement à ce sujet, à raison souvent, les résistances mêmes de l'analyste à engager une cure 3 fois par semaine. Mais cela suffit-il à rendre

compte de l'évolution des pratiques et de leur décalage, souvent dépressogène, avec les idéaux analytiques de l'institution ?

Autre changement : la croissance exponentielle des analystes qu'évoquait R. Moury en 1991 continue de plus belle et n'est plus liée seulement au contexte historique d'une époque, c'est-à-dire aux scissions répétitives du milieu lacanien. En effet de plus en plus d'analystes, de divans lacaniens ou autres, ne s'autorisent de fait que d'eux mêmes. Au pire, sur la seule base de leur qualification initiale de médecin ou de psychologue. Au mieux, en accédant par eux-mêmes à une formation analytique de qualité après l'analyse personnelle : supervisions et groupes de travail, mais **hors** de toute appartenance institutionnelle.

**Quel peut être alors le positionnement de l'APF devant cette évolution ?**

Comment réfléchir face à la perte d'influence de la psychanalyse sur la formation des cliniciens, face à la disqualification rampante de sa pratique - le terme de psychanalyse recouvrant à peu près tout et n'importe quoi - face surtout à la perte du pouvoir d'attraction des sociétés analytiques sur ceux qui souhaitent pourtant devenir analystes ? Comment comprendre leurs réticences sinon en s'interrogeant, mais moins sur ce qui viendrait d'eux, inhibitions, évitements, transferts non résolus etc... que sur ce qui, dans le fonctionnement institutionnel même, pourrait renforcer de tels mouvements psychiques et contribuer ainsi au non renouvellement des générations ?

Lors de la discussion collective préalable à cette journée, votre position, D.Widlöcher, nous est apparue assez nettement. Notre Association, dites-vous, fonctionne fondamentalement comme un Institut de formation mais pas suffisamment comme une société scientifique. Elle n'est pas assez présente dans sa mission, pourtant première historiquement parlant, de défense et de promotion de la psychanalyse, notamment dans les champs du scientifique et du professionnel. Un peu comme si sa fonction formatrice absorbait toute son énergie ou, plus insidieusement, déformait son identité et sa dynamique initiales.

L'idée sous-jacente, me semble-t-il, en tous cas c'est celle qui m'est venue en vous écoutant, c'est que

l'esprit et les règles de ce qui constitue la formation analytique dans sa singularité imprègneraient négativement le fonctionnement même de l'Institution.

Ou encore que le cursus de formation, conçu sur le modèle de l'analyse personnelle avec la place donnée à l'écoute analytique et au transfert, ne prendrait jamais fin.

Ou encore, qu'il y aurait, au-delà de l'extension du modèle de la cure à la formation, (ce qui est un choix, lié à une conception de la transmission analytique), une infiltration, non voulue cette fois, de ce modèle dans toute l'institution et alors même que l'étape *stricto sensu* de la formation est franchie. Extension, infiltration, parasitage en fait, qui marqueraient notre Association, en limitant son ouverture sur le dehors, en la rendant insuffisamment associative et en entravant son fonctionnement interne sous le poids de ses idéaux.

Il est vrai, par ailleurs, qu'il y a une contradiction inhérente à la psychanalyse entre son désir de reconnaissance et d'insertion et la singularité asociale de sa théorie, de son expérience et de son apprentissage, quasi initiatique. Paradoxe aussi entre sa volonté de savoir et son exigence de rigueur, par essence scientifiques et la spécificité de son objet, la vie psychique inconsciente animée par l'irrationnel et s'opposant à une connaissance objective, du fait des processus de refoulement et de résistance.

Contradiction, paradoxe, voire conflit, nécessairement à l'œuvre dans toute tentative de réflexion sur cette question de la transmission de l'analytique hors de notre microcosme naturel. La pensée et le débat, en effet, sont souvent pris, voire englués dans des positionnements vite radicalisés. Défense de la pureté analytique d'un côté, mais suspectée alors de repli frileux, désirs d'ouverture, de l'autre, mais immédiatement associés au risque d'une dérive hors de l'analytique et d'une volonté de professionnalisation dangereuse pour notre éthique.

Je reviens à l'idée que le modèle de la situation analytique imprègnerait non seulement les étapes de la formation, ce qui encore une fois est un choix, mais aussi le fonctionnement institutionnel dans son ensemble et pèserait négativement sur la dynamique associative.

Je prendrai deux exemples qui me semblent aller en ce sens. Le premier, c'est celui de la place des sociétaires, le second, c'est celui des échanges au sein du groupe APF.

**La première question, celle de la place des sociétaires**, avait été abordée par F. Mélése il y a deux ans sous l'angle de la difficulté pour les sociétaires de continuer à se former au sein de l'Association et, disait-elle, à y être «enseignés». Car si une dynamique d'inter-formation ou d'enseignement, en quelque sorte, a cours pour les titulaires, au Comité de formation en particulier, les sociétaires, eux, semblent se situer dans un entre-deux, sans fonctions institutionnelles spécifiques.

L'enseignement, oui, mais ouvrir un groupe de travail leur était déjà accessible en tant qu'analystes en formation. La seule différence objective, c'est de figurer dans la rubrique «enseignement» de la plaquette de l'APF alors que la vraie différence, bien sûr, est ailleurs. Elle est d'ordre psychique : se donner le droit de... le droit de transmettre, de se placer dans une position enseignante au sein même de l'Association et de prendre sa place dans la chaîne des générations. C'est là un processus auto-analytique nécessaire et qui prend appui sur le cadre institutionnel.

Autre spécificité du sociétaire par rapport à sa position antérieure d'élève : il peut faire partie du Conseil. Expérience féconde qui interroge fortement le désir de devenir véritablement membre de son Association alors même qu'on l'est déjà. Expérience intérieure qui peut être conflictuelle et inconfortable mais qui a évidemment une fonction que j'appellerais analysante. Mais n'est-ce pas là encore une étape personnelle d'ordre analytique ?

On pourrait parler de la même façon de la Journée des membres, comme des Assemblées générales d'ailleurs, auxquelles ont accès les sociétaires. Nul doute que cette participation, la mienne aujourd'hui, peut prendre une signification symbolique forte et constituer là encore un pas essentiel dans le passage de l'individuel au collectif, ce qui n'est pas rien dans l'économie narcissique de chacun. Une étape de notre trajectoire personnelle se joue lors de ce moment particulier d'inscription dans une histoire collective marquée par un héritage et porteuse d'a-

venir. Une histoire plus vaste que soi et qui nous englobe, faisant de chacun de nous un maillon parmi d'autres d'une chaîne entre un avant et un après. Et c'est bien là que la question de la transmission commence à prendre sens. Expérience analytique à nouveau.

**Je ferais donc volontiers l'hypothèse qu'être sociétaire s'apparente moins à un vrai statut institutionnel qu'à une étape analytique.** Mais - c'est une question - cette étape analytique ne relève-t-elle pas en fait, prioritairement, de l'analyse personnelle même si elle s'étaye sur l'expérience institutionnelle ? Il est essentiel, bien sûr, que dans une société d'analystes, toute étape soit analytique et interroge ou mette en question le désir de devenir membre, au même titre qu'elle a à interroger, encore et encore, celui d'être analyste, de le «devenir», voire de le rester.

Mais si le parcours au sein d'une Société a **une fonction analysante permanente ou une fonction formatrice sans fin** - à distinguer clairement du cursus proprement dit qui, lui, a une fin - et si cette contribution donne pleinement son sens au désir d'y appartenir, il n'en reste pas moins vrai qu'une association d'analystes ne se limite pas pour autant à cette fonction formatrice élargie. Elle attend aussi de ses membres une implication active qui permette une relève générationnelle. Or, et c'est une deuxième question, ces moments auto-analytiques, tacitement valorisés et s'immobilisant parfois dans les différentes étapes d'un long cursus, ne risquent-ils pas, du fait de cette collusion d'un idéal analytique perçu comme inaccessible, et donc écrasant, avec l'institutionnel et ses procédures concrètes, d'entraver la dynamique de chacun et par là même celle de l'institution ?

Le problème, d'ailleurs, se pose sans doute moins à un niveau personnel qu'à un niveau collectif. Car les analystes en formation, après tout, ne sont pas des victimes ! chacun aménage son parcours de formation à son rythme, en fonction de ses paramètres personnels et y trouve son compte. Mais il n'est pas sûr, par contre, que l'Association y trouve le sien. Le problème auquel elle se trouve confrontée est celui de son pouvoir d'attraction sur ceux qui restent sur ses marges alors qu'ils pourraient en devenir des forces vives.

L'âge des nouveaux candidats, l'hésitation des plus jeunes, souvent pourtant vivement intéressés par l'analyse, à entrer dans une formation au sein de l'Institution, le blocage problématique de certains d'entre-nous à différents stades de leur cursus, sont peut-être les symptômes d'un malaise. S'interroger est une étape nécessaire.

Si l'on revient maintenant au fonctionnement institutionnel en tant que tel, c'est-à-dire à celui d'un groupe établissant des règles et des statuts en fonction d'objectifs communs, les sociétaires ne devraient-ils pas avoir, statutairement, des fonctions plus spécifiques et une contribution plus forte à la marche de leur Association ? Or les sociétaires de l'APF, bien que *full members* de l'IPA, n'ont guère de participation à la politique institutionnelle et au pouvoir décisionnel. Toutes les fonctions d'évaluation, en effet, appartiennent aux seuls titulaires. Que celles du cursus de formation relèvent des formateurs, cela va de soi. Mais au-delà, une fois le cursus achevé ? Pourquoi, par exemple - d'autres modifications pourraient être envisagées - l'élection au sociétariat de nouveaux membres ne concernerait-elle pas **tous** les membres de l'APF, titulaires et sociétaires, ce qui permettrait une réflexion collective sur les processus de formation et d'évaluation et pourrait, par ailleurs, renforcer l'appartenance et la dynamique associatives ?

Le second exemple que je voulais donner à l'appui de la pesanteur du modèle de la formation est celui de **la difficulté de communication aux samedis scientifiques**. C'est une question ancienne et répétitivement soulevée.

Pourquoi la parole circule-t-elle si peu, pourquoi se limite-t-elle souvent à un échange entre la tribune et les premiers rangs ? Pourquoi sort-on parfois de ces journées - et je ne pense pas être la seule - avec un sentiment de frustration et d'incapacité dont on n'ose guère parler ?

La névrose de chacun, certes, y participe amplement mais ne faut-il pas s'interroger sur ce qui peut venir l'alimenter et la renforcer ? Ne faut-il pas prendre en compte la fonction négative d'un tel vécu et la manière dont il contribue à la perpétuation et au déplacement sur l'Institution, **et sur la pensée analytique elle-même**, d'une part non analysée d'un

transfert idéalisant ? (non analysé, non analysable, du fait de sa matérialisation dans des éléments de réalité. Quelque chose se répète, comme un *acting*. Projection non perçue comme telle...)

«Qu'est-ce qui permet dans une Institution, demandait R. Moury lors d'une Journée des membres en 1988, «de vivre créativement, ou, à l'inverse, qu'est-ce qui renforce l'interdit de penser ? » Question toujours actuelle.

Vous disiez, D. Widlöcher, que les activités scientifiques vous semblaient dominées par la promotion personnelle et s'apparentaient à des rituels initiatiques, et ce au détriment du débat et de la confrontation théorique.

Pour ma part, et au risque d'être en porte à faux avec la position critique que je cherche à soutenir, je me demande pourtant si ces mouvements transférentiels et narcissiques par rapport à l'Institution, qui sont inévitables, ne seraient pas de surcroît nécessaires.

Ils donnent en effet, une charge d'intensité analytique et d'implication personnelle au travail de pensée et à la prise de parole et contribuent à faire de ces expériences des temps forts de notre parcours.

Le problème viendrait plutôt, à mes yeux, de la forme que les conférences revêtent. Ne seraient-elles pas, parfois, trop "travaillées" au sens de trop sophistiquées, trop écrites (recherchant la complexité du style au détriment de la clarté de l'exposition) et du même coup peu accessibles lorsqu'on n'a pas la possibilité, ce qui est la règle (pourquoi ?), de les lire préalablement ?

Le plaisir, pour ceux qui les écoutent, de l'associativité d'une pensée dégagée de la hantise de s'y perdre et de la volonté de comprendre, ainsi que l'excitation du débat et de l'échange disparaissent au profit de l'inhibition. La parole serait alors soit paralysée, soit sous l'emprise inconsciente de ce «style APF», souvent dénoncé comme une identification à un idéal du moi groupal, d'où précisément, alors, la sophistication des conférences. Cercle sans fin. Certaines particularités de l'Institution viendraient ainsi renforcer le poids des charges transférentielles, et ce avec la complicité inconsciente de ceux-là mêmes qui les vivent intensément.

Ne pourrait-on pas alors réfléchir sur d'autres modalités d'exposition personnelle de notre pensée et de notre pratique, de manière à les rendre plus accessibles ou moins décalées par rapport à la pratique quotidienne de chacun et aux problèmes cliniques rencontrés ?

Car le problème soulevé par D. Widlöcher vient peut-être surtout de ce que ces moments institutionnels marqués par un très grand investissement transférentiel, c'est-à-dire en fait les Samedis scientifiques et les Entretiens, sont les **seules** activités internes où **toute** l'Association, analystes en formation et membres, se trouve rassemblée. Ils ont, à ce titre, une dimension identitaire et groupale fortement investie et, en venant renforcer à la fois les mouvements d'idéalisation et les points de blocage, deviennent alors des lieux symptomatiques des difficultés institutionnelles. Comment y remédier ?

«**Et maintenant**, disait déjà G. Favez en 1970 à propos de la formation, la question est la suivante : va-t-on poursuivre ce jeu, poser des questions et les éviter, soulever des problèmes et les mettre de côté ou changer d'exercice ? » Difficulté récurrente, en effet, dans toute institution, aujourd'hui comme hier.

Or les ARCC, ces ateliers de recherche dont la création est une innovation de ce Conseil, pourraient, précisément, être des lieux où reprendre ces questions si importantes pour l'avenir de la psychanalyse et des sociétés analytiques. Des lieux de réflexion, toutes générations mêlées, éventuellement avec des collègues venus d'ailleurs - autres écoles, autres formations, autres modèles théoriques - pour mûrir des projets et d'éventuelles décisions futures.

Je suis, pour ma part, particulièrement sensible à deux grands axes qui pourraient centrer notre réflexion.

- Le premier : comment être analyste dans des lieux non analytiques ?

Dans le monde du soin, par exemple, et de la formation des praticiens. Ce qui pose le problème de la transmission de l'analytique à l'extérieur et de l'éventuelle stratégie d'intervention à adopter, à un niveau qui ne serait pas individuel ou laissé à l'initiative de chacun mais collectif.

- Le second : comment être et rester analyste dans la pratique de la psychothérapie ?

La psychothérapie, c'est notre pratique quotidienne, mais nous la vivons parfois comme un exercice au rabais, ou, du moins, éloigné des idéaux analytiques de notre formation alors qu'elle est si souvent cette expérience forte de la possibilité même, pour reprendre l'expression de P. Fédida, «de donner une chance à l'analytique». À ce titre, la psychothérapie peut et

doit trouver pleinement sa place dans une société de psychanalystes. Une place théorique comme objet d'une réflexion métapsychologique spécifique et une place clinique à part entière, puisque terreau vivant d'une articulation entre pratique et théorisation, permettant ainsi de mieux penser les multiples manières que nous avons d'être analyste et de parvenir à le rester dans ces «analyses compliquées» et déstabilisantes.

# *Éléments de réflexion sur quelques paradoxes institutionnels À partir des modifications statutaires de 1989*

François Villa

Quelles sont aujourd'hui les *relations entre le projet de devenir analyste et l'appartenance à une institution psychanalytique* ? Question d'autant plus importante qu'année après année, nous relevons, avec inquiétude, que l'âge des candidats à la formation ne cesse de s'élever et nous déplorons que les jeunes psychologues cliniciens ou psychiatres soient si peu nombreux à entreprendre la formation de psychanalyste que leur propose l'APF au travers de son Institut de formation.

Par le passé, le projet de devenir analyste impliquait de faire appel à une institution dont l'un des buts était d'assurer la fonction de la formation des analystes. La possibilité d'appartenir à l'institution ne survenait qu'après avoir suivi un parcours de formation<sup>1</sup>, s'être soumis à un processus de validation de ce parcours et être autorisé alors à la candidature à la qualité de membre de l'institution.

Il est indéniable qu'aujourd'hui, le chemin suivi est souvent autre. Il est de plus en plus fréquent qu'un «praticien de...» (et, ici, j'hésite et ne sais pas comment qualifier cette pratique) se tourne vers l'institution après une pratique clinique déjà longue. Antérieurement à cette demande, ce candidat a souvent accompli un long parcours. Il a participé à des groupes de travail, à des séminaires qui relevaient tantôt de l'initiative privée, tantôt des activités proposées par des associations, le plus souvent «lacaniennes», pour lesquelles les conditions exigées pour la participation sont minimales. Souvent, également, il a eu un parcours de supervisions avec des analystes d'appartenances diverses - dans certains cas même avec des membres de l'APF. Que demande-t-il alors à l'institution et sa demande est-elle la même que celle des candidats à une autre époque ? S'agit-il d'une

demande de formation ou d'une demande d'affiliation à une association d'analystes ? Et, s'il s'agit d'une demande de formation, quelle est la formation attendue ? Sommes-nous à même de répondre à de telles demandes ? Le souhaitons-nous d'ailleurs ? Toujours est-il que nous ne pouvons pas ignorer que la signification de la candidature semble s'être notablement modifiée.

Notre réflexion nous conduira à réfléchir sur la tension qui existe entre les différentes fonctions de l'Institution. L'activité de formation n'a, historiquement, pas été la première fonction de l'Institution. D'autres fonctions apparaissent souvent en première position comme dans l'article 3 de nos statuts de 1989 : «*apporter sa contribution à la découverte freudienne et à la recherche en psychanalyse*». Et, ce n'est qu'à la suite d'une pause, qui est marquée par une virgule, que ce même article 2 parle d'une troisième fonction : «, et de former des analystes selon les normes qui lui sont spécifiques».

C'est de l'équilibre entre ces trois fonctions : défense créative de l'héritage freudien, développement d'une recherche visant à enrichir et développer cet héritage et formation de psychanalystes, qu'il va être question, de l'équilibre et de l'articulation de ces trois fonctions que mettent en œuvre nos dispositifs institutionnels, nos pratiques associatives.

Pour répondre à l'invitation du Conseil, je me suis senti tenu d'inscrire mon propos dans notre histoire et je me suis donc livré à une relecture de *Documents & Débats*. Bien que j'aie déjà lu dans le passé les numéros de notre bulletin, ma relecture m'a confronté, une fois encore, non seulement, à l'ampleur de mon ignorance quant à notre histoire, mais surtout à la pro-

<sup>1</sup> Rappelons qu'il fut aussi un temps, avant la scission de la SPP en 1953, où le candidat analyste ne pouvait pas commencer à recevoir des patients avant d'avoir été admis à la formation et avant un certain temps de psychanalyse didactique. À cette époque le droit de recevoir un premier patient était soumis à l'appréciation des formateurs et de l'institution.

pension que nous avons d'oublier ce que nous savons. Rester dans l'*ignorance* m'aurait d'ailleurs permis de ne pas avoir à me poser les questions que je vais vous présenter, cela m'aurait évité de m'entendre vous dire ce que je vous dis en étant habité par la crainte de votre réaction. Je vous ferai une confidence, je ne peux pas m'empêcher de ressentir les pensées qui me sont venues, à la suite de la découverte des pans de notre histoire dont je vais parler, comme n'étant pas conformes à ce que je croyais être mon orthodoxie. Par rapport à la plupart des choses que je vais soulever aujourd'hui, je ne sais pas, encore, ce que j'en pense véritablement : ma religion n'est pas faite. Le peu de temps que nous (Sylvie de Lattre et moi) avons eu pour préparer cette journée ne m'a pas laissé le temps de recul qui m'aurait permis de savoir quelles sont les conséquences que je pourrais tirer de ce que je vous apporte et qui ne s'est formé qu'à prendre en considération des éléments de notre histoire dont je n'avais jamais jusqu'alors pris conscience. Mais, je ne me contenterai pas d'invoquer le manque de temps<sup>2</sup>. Je pense, en effet, que l'enjeu des questions abordées impose non pas la réflexion isolée, mais le travail collectif de l'Institution. Celle-ci doit se tourner, à nouveau, une fois de plus, vers son histoire pour la réaccueillir dans son débat en ressaisissant le sens des choix effectués par le passé et en permettant à chacun de ses membres de faire le chemin nécessaire pour se réapproprier de l'héritage de l'Association.

Sigfried Bernfeld prononce, devant l'Association psychanalytique et l'Institut de formation de San Francisco, quelques mois avant sa mort, le 10 novembre 1953, une conférence «Sur la formation analytique»<sup>3</sup>. Revenant sur la naissance de l'Institut de Berlin, il note qu'idéalisation et formation réactionnelle semblent avoir été deux des mécanismes de

défense à l'œuvre dans son organisation. Un paradoxe en résulta, car ces mécanismes servent à essayer de protéger l'objet psychanalyse des pulsions destructrices et à se protéger en même temps de cet objet. Il avance l'idée que l'analyse, cet objet, investi apparemment de tant de soins, a certes été préservé de la destruction mais, qu'il a, en même temps, été rendu inopérant, tel un ancien ennemi tué, accueilli dans le panthéon de ses adversaires et offert à leur adoration : on en est débarrassé et on peut tranquillement oublier son ancienne agressivité en multipliant les pratiques dévotes. Que de tels mécanismes soient à l'œuvre dans une institution analytique n'est certes pas pour nous étonner : ces processus opèrent dans toute entreprise qui mobilise de grandes charges libidinales, lesquelles doivent ensuite être maîtrisées, canalisées et éventuellement déviées de leur but initial ou refoulées. Ces constatations ne permettent pas pour autant de jeter le discrédit sur l'entreprise, ni de la frapper d'un jugement purement négatif. Penser ainsi laisserait supposer que nous croyons à la possibilité de transmettre le savoir analytique aussi tranquillement que s'il s'agissait de notions de physiologie ou de psychologie expérimentale. Ce serait une attitude peu réaliste et, somme toute, peu analytique. Les faits, au reste, seraient là pour nous prouver le contraire : le refoulement ainsi que d'autres processus de défense sont toujours à l'œuvre et semblent essayer tout le temps de regagner le terrain qu'on a soustrait à leur influence. Quiconque a un tant soit peu la pratique de l'analyse peut en témoigner et il ne peut donc ignorer que les effets de groupe renforcent ces défenses et favorisent les effets imaginaires.

Ces remarques, nous aurions intérêt à ne jamais les oublier. Mais, nous ne pouvons, semble-t-il, qu'oublier répétitivement ce caractère paradoxal de l'institution

---

<sup>2</sup> Il n'en demeure pas moins que nombre des défauts du texte publié, qui respecte la conférence prononcée, relèvent du manque de temps invoqué. Ce fut seulement à la fin de novembre que le Conseil nous invita à exposer sur le sujet de la Journée des membres qui devait avoir lieu à peine deux mois après.

<sup>3</sup> À ma connaissance, ce texte de Bernfeld : «Sur la formation psychanalytique» n'a été publié en français que dans le *Document de travail*, n°4, du Centre d'Etudes et de Recherches Freudiennes, en 1982. Le texte est traduit et commenté par F. Colonos, il est précédé d'une introduction de R. Ekstein, p. 3-45. Il est paru dans le *Psychoan. Quat.*, 1962, 1, p. 453-482. Dans cette conférence, il revient sur son expérience, il a participé à l'activité de plusieurs instituts ; d'abord au tout premier : celui de Berlin, puis à ceux de Vienne, de San Francisco, il a passé du temps à Londres et à Paris et a été proche des groupes de Budapest et de Los Angeles.

psychanalytique. *Nous* désigne, ici, chacun des membres de l'institution séparément et l'institution comme ensemble. La conséquence de ce paradoxe est qu'une institution, pas plus qu'un individu, ne peut éviter d'être amnésique. L'institution ne peut qu'être oublieuse de ses origines, de son histoire et il n'est pas en son pouvoir d'échapper à la production d'une légende : «sa» légende. L'une des caractéristiques de toute légende est la fonction idéalisante qu'elle réalise en permettant à ceux qui la partagent une identification héroïque. L'institution analytique vise, indéniablement, à protéger la *chose analytique* en veillant à en assurer le vif, à en permettre la transmission et le développement vivant. Mais c'est, ici, que gît le paradoxe, car cette mission, qu'elle n'est pas sans accomplir, ne saurait occulter, qu'elle remplit aussi, inéluctablement, une autre fonction - non revendiquée, mais néanmoins agissante : celle de protéger chacun de ses membres des effets de la psychanalyse dont toute *personne* n'a, *naturellement*, que trop tendance à vouloir se protéger.

Un des fondements de l'idéal qui domine notre Association ne fut au départ qu'une ambition affichée, dans son allocution du 23 octobre 1965, par son premier président, D. Lagache : «l'ambition (de notre Association) *est de devenir une des meilleures associations psychanalytiques du monde, peut-être un jour la meilleure*». Il faut reconnaître qu'avec le recul, cette formulation paraît surprenante en raison de la manière dont elle nous situait par rapport à l'Association Psychanalytique Internationale qui venait de nous accepter dans ses rangs après un processus long, douloureux, qui avait pris l'allure d'une tragédie.

Un processus d'idéalisation n'aurait-il pas, dès notre origine, fait subrepticement glissé de l'ambition affichée à un *credo* identitaire qui forme «notre» intime conviction ? Si l'on se rappelle que l'enseignement de Lacan, dont l'influence fut plus que grande sur une majorité de nos membres fondateurs, prônait la nécessité d'un «retour à Freud» pour retrouver le sens de l'expérience analytique que les théorisations dominantes de l'époque étaient en train de dévoyer,

cette hypothèse voit sa plausibilité s'accroître. L'ambition de départ serait devenue implicitement un postulat qui se formule souvent ainsi : l'APF, bien qu'étant<sup>4</sup> une petite société, est pourtant l'une des meilleures associations psychanalytiques du monde. Il n'est même pas exclu que, parfois, en étant encore plus outranciers, nous puissions penser que nous sommes la meilleure association - voire la seule association vraiment analytique dans un monde qui ne peut pas supporter la découverte freudienne. Cette croyance se voit d'autant plus renforcée que nous pouvons faire appel, comme preuve, au radicalisme qui nous conduisit à changer le paradigme de la formation instituée au 9<sup>ème</sup> congrès de l'API de Bad Hombourg (1925). C'est en 1971, que l'APF supprime la pratique de l'analyse didactique et, par conséquent, est abolie la catégorie des didacticiens.

Par ce choix, nous nous affirmons comme la seule composante de l'API qui, en *se fixant la contrainte de dégager le plus possible l'analyse personnelle de son insertion dans l'institution* (Laplanche), veillait à préserver et à protéger la *pureté* du processus psychanalytique. J.-B. Pontalis, dans son rapport de président en 1973, avance qu'alors que le modèle de formation prédominant dans l'Internationale vise à la reproduction du même, celui, qui était proposé à l'adoption de notre Assemblée générale, tend, lui, à nous permettre de former d'*autres* analystes. Notons que c'est dans la suite même de cette réforme de la formation, presque comme conséquence logique, que Pontalis propose dans le même rapport que «la distinction entre activités scientifiques et activités d'enseignement aille s'effaçant». Et, pour argumenter en faveur de cela, il demande : «les Entretiens, par exemple, est-ce du scientifique ou de l'enseignement ? » et il précise que, selon lui, les entretiens sont : «*sans doute la seule occasion où une communication féconde, hors de toute hiérarchie, s'établi(t)*». Il est probable que cette idée de l'effacement progressif de la distinction entre activités scientifiques et activités d'enseignement visait à établir une prédominance du «scientifique» : la formation de l'analyste, plus qu'un *apprentissage* résultant d'un enseigne-

---

<sup>4</sup> Il me semble que, parfois, nous glissons, insidieusement, de la formulation *bien qu'étant*, à une autre qui est *parce qu'étant* une petite société : le petitesses (numérique) devenant ainsi le signe indubitable de notre grandeur (analytique). Notre peu d'appétit prosélyte ne témoignerait donc que notre pureté analytique.

ment, devait essentiellement être une *activité* scientifique créatrice. Il est possible que, dans ces années 70, notre Association ait connu un âge d'or où les entretiens et les conférences scientifiques aient été le lieu d'une communication féconde qui s'établissait entre les participants hors de toute hiérarchie. Si cela fut ainsi, je ne pourrais qu'avoir le regret de ne pas avoir connu une telle époque.

Nous avons voulu réduire, voire supprimer, les effets néfastes des exigences de l'analyse didactique sur la cure personnelle (condensation sur la même personne de trois tâches impossibles : celle de l'éducation, celle de l'analyse et celle du pouvoir).

Nous avons voulu construire un programme d'enseignement qui vise à être le moins scolaire possible, où ce qui est visé n'est pas que l'analyste en formation remplisse un cahier de charges préétablies, mais qu'il réponde à la nécessité de se soumettre à la temporalité non linéaire du processus analytique.

Mais, ne nous faut-il pas reconnaître que, malgré nos intentions et malgré toute notre vigilance, nous n'avons pas pu éviter la pesée du cursus sur la vie scientifique de l'Association et, comme bien d'autres collègues l'ont dit avant moi, ce poids de la formation (transfert sur les contrôleurs, obsession de la validation, surestimation des étapes hiérarchisées) sur la vie de l'Association reste à interroger. Et, tenant compte de cela, nous devrions nous demander si l'effacement *attendu* de la distinction entre activités scientifiques et activités d'enseignement ne s'est pas effectué plutôt en faveur de la prédominance de la fonction formatrice sur la fonction scientifique.

Dans nos débats, nous voyons et entendons à quel point l'APF est parvenue à se débarrasser des effets hiérarchiques *imaginaires* qui résultaient d'un cursus de formation où l'activité d'enseignement prédominait. Bien évidemment ce qui règne essentiellement dans nos discussions c'est l'esprit scientifique - esprit qui implique l'investissement non pas tant des personnes qui parlent, que du contenu de ce qu'elles disent dans le but d'en dégager plus précisément

l'objet analytique et d'en accroître ainsi la connaissance.

Nous pouvons aussi constater à quel point chacun d'entre nous est parvenu, par la profondeur de son travail analytique, à se dégager des transferts œdipiens pour pouvoir intervenir dans les débats de notre Association en ne laissant pas le désir et le besoin de reconnaissance imposer son primat à la connaissance. Dans nos discussions, ce qui nous anime principalement n'est bien sûr que l'amour de la vérité.

Et, dans une journée comme celle d'aujourd'hui, journée entre membres, entre pairs, il est indubitable que c'est hors de toute pesée du *gradus* que nous parlons. Le fait que j'envisage, bien sûr, tôt ou tard, de me porter candidat à la fonction de titulaire ne pèse pas sur mon propos. Il va de soi que sachant à quel point notre institution n'a ni dieu, ni maître, mais une seule passion : la chose analytique, je vous parle sans crainte et sans avoir eu à surmonter la moindre peur.

En écoutant les deux derniers rapports que Raoul Moury nous présentait en tant que Secrétaire du Comité de formation, j'ai été surpris par ce que j'ai entendu. Après avoir noté que les candidats sont de plus en plus vieux, qu'ils ont atteint, voire dépassé la cinquantaine, sa présentation fait émerger une situation qui confronte notre Association à une problématique que nous aurions, peut-être, à élaborer davantage. Parmi ces candidats, certains témoignent non seulement d'un parcours analytique, mais aussi d'un réel parcours de formation et ils ont, de plus, une réelle pratique analytique derrière eux. À leur propos, R. Moury écrivait dans son rapport de 2007 que «leur demande d'admission paraît parfois moins une demande de formation par les contrôles que l'intégration à une société d'analystes». Ces candidats nous confrontent à une demande d'intégration à laquelle notre Association ne peut pas répondre ?

Si j'ai compris ce que nous disait Raoul<sup>5</sup>, ce qui, dans certains cas, paraît inopportun est de proposer au candidat de s'engager dans notre longue formation. C'est d'autant plus inapproprié que ce que nous

---

<sup>5</sup> Dans la discussion, il est apparu, à la suite d'une intervention de R. Moury, que je forçais le trait, il y a moins de candidats qui témoigneraient d'un réel parcours de formation et qui auraient en plus une réelle pratique analytique derrière eux que ne le laisserait croire mon propos. Malgré ce correctif que je dois à Raoul, comme il n'en demeure pas moins qu'il existe pourtant des candidats répondant à la description que j'en fais, je maintiens la suite de mon propos.

entendons, à partir des entretiens d'admission, est qu'il s'est, déjà, peut-être effectivement formé comme psychanalyste, même si ce n'est pas par nos soins. Une question a surgi en moi, je vais essayer de la formuler. Si nous reconnaissons qu'un candidat s'est effectivement ou probablement formé comme psychanalyste et que nous ne pouvons pas exclure qu'il soit, en accord avec nos propres critères, effectivement analyste, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager de l'accueillir directement parmi nous comme membre ?

Nous comprendrons bien que l'éventualité d'une admission directe dans l'Association suscite un trouble de pensée et que nous reculons devant une telle perspective qui est indéniablement porteuse des germes d'une forte déstabilisation des représentations que nous nous sommes formés sur la formation. Mais, peut-être ne devrions-nous pas refuser, d'entrée de jeu, d'examiner une telle éventualité, d'en faire un objet pour la pensée qui nous permettrait de repenser notre histoire.

En revenant sur notre histoire, nous nous apercevons que cette éventualité en fait partie. Avant que ne soient instaurées en 1925, la réglementation et la standardisation de la formation des analystes, le groupe des premiers analystes fonctionne comme une horde sauvage d'analystes regroupés autour du père fondateur qui les reconnaît comme analystes qui se reconnaissent à leur tour entre eux. C'est le développement de la psychanalyse dans le monde qui contraint à cesser d'être cette horde sauvage et, cela d'autant plus, que celui-ci a été immanquablement accompagné de la manifestation de divergences qui sont apparues comme incompatibles avec celles de notre fondateur et qui ont conduit à des scissions.

Dans plusieurs cas, ceux qui se séparent de Freud prétendent continuer de se réclamer de la psychanalyse. C'est, pour limiter les effets de confusion d'une telle situation, que s'impose de trouver une voie pour distinguer précisément la psychanalyse freudienne des courants qui s'en séparent. C'est de là que naît la nécessité de rassembler les analystes freudiens dans une association chargée de défendre, d'illustrer et développer la psychanalyse. L'appartenance à cette institution valant comme reconnaissance de la qualité d'analyste freudien.

La réflexion sur l'éventualité que l'on puisse devenir membre de l'APF en ayant suivi une autre voie que celle de son Institut de formation ne comporte-t-elle pas une occasion opportune pour repenser l'histoire de la formation d'un analyste ? Envisager une telle éventualité, c'est ne pas exclure que reste *actuelle* la possibilité de devenir analyste en dehors du cadre d'une formation instituée - pour devenir analystes, tant les premiers analystes que les analystes fondateurs de l'APF, ont suivi une autre voie que celle des cursus qu'ils ont instaurés pour leur «héritiers».

L'histoire même de notre Institution donne quelques fondements à une telle réflexion. En premier lieu, la proposition de modification des procédures d'habilitation faite par Laplanche en 1969 pouvait renforcer cette possibilité<sup>6</sup>. Dans le souci de réduire *a minima* l'intervention de l'Institution dans le processus de devenir analyste, J. Laplanche souhaitait que l'Institution n'intervienne ni par rapport à la cure dite personnelle, ni dans l'instauration du premier contrôle, il proposait qu'elle n'intervienne pour la première fois qu'au moment où était demandée la validation institutionnelle du premier contrôle<sup>7</sup>. En second lieu, rappelons ce que nous ignorions avant

<sup>6</sup> Cf. par exemple à J. Laplanche, «À propos de la réunion du 17 mars 1980 sur les problèmes de la formation», *Documents & Débats* n° 17, p. 36-37.

<sup>7</sup> La proposition faite par F. Gantheret que seul, le candidat, vienne pour présenter le travail fait lors du second contrôle ne comporte-t-elle parmi ses effets possibles, celui de réouvrir une voie à l'éventualité de devenir membre sans avoir suivi la totalité notre cursus. En poussant à l'extrême cette proposition, ne pourrait-on pas envisager que ces candidats, dont nous n'excluons pas qu'ils soient des analystes formés hors de notre Institut, soient admis à présenter, devant une commission de validation, le travail de contrôle fait avec un analyste non-membre de l'APF ? Et, s'ils franchissaient avec succès cette épreuve, ne pourrions-nous pas leur imposer la condition d'un temps minimum de participation à la vie de l'institut de formation et aux activités scientifiques de l'APF avant de les autoriser, d'abord, à demander leur homologation, puis, en cas de succès, à présenter leur candidature à l'APF. Il y aurait, il est vrai, de l'outrance à aller dans cette voie. Je tiens à dire que j'ai été surpris de lire le texte de Gantheret : «La représentation est terminée. Ce qui est attendu de la supervision des analystes en formation» dans *Penser rêver*, n°8 (2005), car, vu sa teneur, il me semble que c'est avant tout dans *Documents & Débats* qu'il aurait du trouver place.

de relire la collection de *Documents & Débats* pour cette journée : les statuts de notre association avant 1989 n'excluaient pas cette éventualité. En effet, les statuts de 74 nous permettaient, dans des cas exceptionnels, par dérogation<sup>8</sup>, d'élire à la qualité de membre associé, des candidats qui ne se seraient pas formés à la pratique de la psychanalyse dans le cadre de notre Institut de formation et aussi d'élire à la qualité de membre titulaire des candidats qui ne seraient pas préalablement passés par le statut de membre associé, voire même par celui d'analyste en formation (leur admission exigeait une majorité des 3/4 au lieu des 2/3 prévus dans les cas ordinaires). Cette possibilité, à ma connaissance, a historiquement été utilisée deux fois : l'une lors de l'élection de G. Rosolato comme membre titulaire et l'autre lors de l'élection de J. Palaci au titre de membre associé. Utilisation donc effectivement exceptionnelle, mais statutairement possible.

On peut imaginer que cette disposition était, pour partie, une conséquence de notre affiliation à l'API et témoignait de la possibilité d'admettre dans notre Association des collègues formés dans d'autres composantes de l'API, mais ce n'en était peut-être pas la seule raison. Ne pouvons-nous pas y lire aussi la conséquence poussée à l'extrême de notre décision politique de veiller davantage au maintien des exigences qui sont celles de l'analyse personnelle et de la formation analytique, et d'éviter de réduire la formation à des normes standardisées où l'institutionnel prend le pas sur l'analytique ?

Qu'est-ce qui nous a conduit à modifier nos statuts en 1989 d'une manière qui excluait cette éventualité ? Cela a-t-il été fait de manière réfléchie, délibérée, fon-

dée sur une argumentation, ou n'aurions-nous pas été agis, à notre insu, par la tendance trop naturelle des institutions à protéger les conditions de leur survie en excluant *quelque chose* qui en aurait menacé l'ordonnement ? N'aurions-nous pas cédé à la tentation de reproduire le même ? Les traces de la discussion accompagnant la révision des statuts, dont les numéros de *Documents & Débats* témoignent, ne permettent pas de se former une représentation des raisons de cette modification.

Bien que nous ignorions les raisons de la suppression de cette possibilité, nous pouvons en interroger le contexte et les effets. Cette modification de statuts s'amorce avec le Conseil élu en 1988 que préside Pierre Fédida, et elle est adoptée en novembre 1989. Elle survient au moment même où s'opèrent de profonds changements dans la situation de la psychanalyse en France. Le paysage est profondément bouleversé par la dissolution en 1980 par J. Lacan de l'Ecole freudienne de Paris et par sa mort en 1981. Ces événements ont pour conséquence l'éclatement de la communauté lacanienne en une multitude d'associations et la multiplication des « analystes » restant hors des institutions. Serait-il abusif d'avancer que nous supprimons cette éventualité au moment même où, *paradoxalement*, la possibilité d'user du mode dérogatoire pour devenir membre s'avère pouvoir avoir quelque utilité ? En effet, les formes violentes, passionnelles que prend l'éclatement de l'EEP conduisent inévitablement ses membres et élèves à réinterroger l'histoire de la psychanalyse en France, chacun se voit contraint à un repositionnement par rapport à ses appartenances, à sa filiation psychanalytique.

---

<sup>8</sup> Statuts de 74, Article 10 :

« a) Dans des cas exceptionnels, une candidature au titre de membre associé ou titulaire peut être déclarée recevable en dérogation  
– à l'article 9, § a, en ce qui concerne les membres titulaires (rappel de l'Article 9. § a : Les membres titulaires se recrutent parmi les membres associés);

– à l'article 8, § a, en ce qui concerne les membres associés (rappel de l'Article 8. § a. : Le recrutement des membres associés se fait parmi les étudiants de l'Association en procédant de la façon suivante : a) Le candidat doit avoir satisfait aux normes de formation définies par les statuts de l'Association et par le règlement intérieur de l'Institut de formation ; il fait connaître au comité de formation, par l'intermédiaire de son secrétaire, son intention de poser sa candidature comme membre associé)

En pareil cas, le conseil d'administration se prononce sur la recevabilité de la demande à la majorité des 3/4 (au lieu de la majorité des 2/3 prévue dans les cas ordinaires, Article 7) » (souligné par moi).

De ce repositionnement, je prendrai mon parcours comme exemple. J'ai entrepris ma première psychanalyse avec un analyste de l'EFP que je n'avais pas choisi en raison de son appartenance institutionnelle ou de ses choix théorico-pratiques. Il m'avait été recommandé alors que j'éprouvais la nécessité personnelle de faire une psychanalyse. C'est dans le cours d'une cure entreprise pour aller mieux, que le désir de devenir psychanalyste a surgi. Je me suis alors intéressé, non pas à la psychanalyse - cet intérêt ambigu remontait à mon adolescence - mais à l'histoire de la psychanalyse, aux conditions auxquelles il fallait se soumettre pour devenir analyste. C'est chemin faisant que j'ai découvert la complexité de cette histoire. J'ai naturellement été vers l'association à laquelle appartenait mon psychanalyste. La crise lacanienne m'a conduit à repenser les enjeux qui avaient présidé à la formation de chacune des associations psychanalytiques. Dans l'après-coup de la dissolution de l'EFP, j'ai réalisé qu'en reprenant l'histoire, je m'identifiais d'abord à ceux qui en 1953 avaient quitté la SPP, puis à ceux qui avaient fondé l'APF. Il me semblait et il me semble toujours que l'acte de se séparer de la SPP, puis celui de fonder l'APF, étaient ceux qui avaient contribué à défendre réellement la psychanalyse freudienne, sa théorie, les conditions de possibilité de sa pratique et à créer les chances d'un développement de la psychanalyse en France. Dans le parcours de formation analytique dans lequel j'étais déjà engagé, j'avais, d'une part, déjà travaillé avec P. Fédida et, d'autre part, j'avais entrepris un travail de supervision d'abord avec un membre de l'EFP, puis avec J.-B Pontalis (mais en restant hors de l'Institut de formation de l'APF).

Je ne convoque pas mon expérience personnelle pour dire que vous auriez pu à l'époque m'accueillir, de manière exceptionnelle, directement comme membre. Je n'en étais, en effet, à ce moment-là qu'au début d'un parcours de formation qu'il me restait à accomplir. C'est dans le cadre de notre Institut de formation que j'ai fait ce chemin. Mais, par contre, je connais quelques collègues, je pense à deux en l'occurrence, qui, déjà formés, ayant une pratique analytique reconnue non seulement par leurs pairs de l'EFP, mais aussi par des membres d'associations (y compris par des membres de notre Association), ont eu la tentation de se tourner vers l'APF. Mais, à la

perspective de devoir entreprendre notre longue formation, ils ont renoncé. Pour pouvoir assumer leur fonction d'analyste, ils ne ressentaient pas, au point où ils en étaient, la nécessité de se soumettre à une telle formation - et j'ai tendance à penser qu'ils avaient raison. Ils ne s'y seraient soumis que pour répondre à des critères qui, en l'occurrence, n'avaient, peut-être, pas lieu de leur être appliqués. Étant déjà formés, ce dont ils éprouvaient la nécessité était l'existence d'une association d'analystes préoccupés par la défense de la chose analytique : l'APF leur apparaissait comme pouvant être cette institution, mais ses critères d'admission leur barraient la voie. En réalité, la route ne leur était pas statutairement fermée, puisque l'époque que j'évoque est antérieure à la réforme statutaire de 89.

En évoquant cette période, j'indique, peut-être, l'une des raisons implicites qui ont pu nous conduire à la modification des statuts. Dans cette situation de remaniement du paysage psychanalytique français où de nombreux «psychanalystes» s'interrogeaient sur leur appartenance institutionnelle antérieure et où certains se questionnaient sur les choix qui avaient été les leurs, l'utilisation du mode dérogatoire d'admission à l'APF devenait effectivement possible. Mais, dans cette situation, le risque était grand de créer un appel d'air en recourant à cette possibilité ; le faire, ne serait-ce qu'une fois aurait constitué un précédent dont la conséquence aurait été de faire perdre à cette disposition son caractère exceptionnel en matérialisant réellement une autre voie, pour devenir membre, que celle de l'Institut de formation. Vous pourriez me dire que je laisse, là, libre cours à une fantaisie et que je donne trop d'importance à une modification d'autant plus minime des statuts, que la procédure dérogatoire n'avait quasiment jamais été utilisée, que les raisons de cette révision n'ont rien avoir avec ce que j'imagine là. C'est en effet une fantaisie que je développe, mais je la développe au lieu même de mon ignorance quant aux raisons de ce point de notre histoire. Je n'ai pas la moindre connaissance des débats qui animèrent ceux d'entre vous qui étaient déjà membres de notre Association et je n'en ai pas trouvé de traces dans les textes recueillis par notre bulletin interne *Documents & Débats*. Pourtant quelque chose est arrivé entraînant une modification des statuts qui a réduit le champ

des possibles pour l'Association. Je ne peux que me livrer à des constructions qui n'aboliront pas cette lacune de mémoire, mais qui peuvent nous donner une opportunité nouvelle de penser.

Ce qui est sûr, c'est que le recours trop fréquent à cette modalité exceptionnelle aurait constitué un véritable risque de déstabilisation des équilibres précaires de notre Institution. Mais, l'existence d'une telle possibilité mettait aussi l'accent sur le fait que la visée formatrice de l'APF voulait être déterminée le moins possible par une logique de reproduction du même, et que son projet était d'associer entre eux des analystes que leur formation a contraints à accepter de supporter de devoir parfois être autre que soi-même, et de reconnaître qu'il y a d'autres manières d'être analyste que la leur. Je ne m'associe pas seulement à des collègues dans lesquels je me reconnais, mais à des collègues dont je reconnais l'aptitude à traiter de manière analytique ce qui les meut.

Le style APF, dont il nous arrive de nous gausser, mais auquel nous sommes, narcissiquement, profondément attachés, est ce qui aurait, sans doute, été le plus menacé - suivre une telle voie comportait même le risque de sa disparition. Car, n'est-ce pas, justement, dans et par notre processus de formation que ce style est dégagé, formé et renforcé par le jeu des identifications institutionnelles.

Que l'on m'entende bien, je ne suis pas en train de dire qu'il faut restaurer statutairement la possibilité de cette voie d'entrée comme membre de l'association. Je ne dis pas non plus que cela constituerait une des réponses possibles au problème répétitif que nous posent ces candidatures qui surviennent à des âges de plus en plus élevés, après des parcours de formation que nous n'identifions pas, et après de longues années d'une pratique que nous ne pouvons qu'hésiter à qualifier de psychanalytique, sans pouvoir, non plus, dans certains cas, exclure qu'elle le soit. Je ne dis pas qu'il faudrait restaurer une telle possibilité pour la simple raison que, comme je l'ai dit en ouverture de mon propos, je ne sais pas ce que je pense véritablement sur cette question. Si je n'avais pas relu la collection de *Documents & Débats*, j'aurais pu continuer à ignorer l'existence de cette possibilité qui fut supprimée en 1989 et je ne me serais posé aucune question à ce propos. Mais, la relecture ayant eu lieu,

mon sentiment est que ré-accueillir, dans notre débat, ce moment de notre histoire, en acceptant comme objet de pensée, *l'éventualité de ce mode dérogatoire d'admission d'un nouveau membre*, peut nous permettre de ressaisir certains des enjeux de notre histoire.

En vous priant de pardonner le caractère décousu de mon exposé, je vais néanmoins poursuivre ma réflexion en continuant d'interroger ce dont certaines modifications statutaires portent la trace : la tension créée dans l'Institution par le désir de maintenir l'extraterritorialité de l'expérience analytique et par un souci (qui prend presque statut d'idéal) que l'Association ait un *fonctionnement analytique*. L'argument pour notre journée, après avoir rappelé la situation actuelle et souligné les enjeux d'une politique de légitimation professionnelle, nous interroge : *Entre l'institut formateur et la société de défense professionnelle que reste-t-il de l'institution elle-même ?*

En d'autres termes, et dans un autre contexte, nous retrouvons, d'une part, le risque invoqué par Bernfeld que l'objet psychanalyse investi de tant de soins soit apparemment préservé de la destruction, mais qu'en réalité il n'ait été rendu inopérant et, d'autre part, la question que contenait le souhait de J.-B. Pontalis que «la distinction entre activités scientifiques et activités d'enseignement aille s'effaçant». L'objet *psychanalyse* ne peut rester vivace que si sont maintenues, de manière tendue et équilibrée, l'articulation des trois fonctions de l'Institution : défense créative de l'héritage freudien, développement d'une recherche visant à enrichir et développer cet héritage et formation de psychanalystes.

L'argument nous invite à nous demander si, à l'inverse de ce qu'espérait J.-B. Pontalis, l'effacement de la distinction entre scientifique et enseignement, ne se serait pas faite, insidieusement, au profit de l'enseignement. Et, face à cette interrogation, je ne pense pas que nous puissions nous en tirer en invoquant que, pour nous, l'activité scientifique est enseignement et l'enseignement, une activité scientifique. Procéder ainsi ne serait-ce pas davantage une source de confusion que de clarification ? Pouvons-nous nous dispenser de la nécessité d'essayer de distinguer les tâches, buts et activités de notre Institut de formation, des tâches, buts et activités de notre Association ?

Une des principales questions qui se repose continuellement à l'Association est celle de l'articulation, en elle, de deux de ses fonctions : formation et recherche. Nous avons rappelé que la formation n'est que l'une des fonctions qu'elle doit remplir, elle est aussi comptable d'autre chose que nous désignerons comme la *chose analytique*, cette dénomination vise à souligner l'opacité, le caractère indéterminé et énigmatique que conserve pour les analystes l'objet qui est celui de leur pratique et de leur théorisation. L'Association a pour tâche de créer et préserver des espaces où cette *chose* peut-être entendue, reconnue, déployée, même et surtout quand elle fait objection à nos théories, à nos croyances, à nos idéaux.

L'une des tâches qui a été et restera toujours la plus urgente est de permettre à l'association psychanalytique de réinstaurer, sans cesse, ce qui fut sa fonction originaire - fonction que les processus de la psychologie des foules menacent toujours de faire disparaître.

Que la société du mercredi à Vienne ait eu des effets formateurs - on pourrait même dire inter-formateurs - est évident. Mais, le but de ces rencontres n'était pas la formation, il était de rassembler ceux qui, par des chemins divers, en étaient venus à s'intéresser à la psychanalyse. Ils se réunissaient autour de son fondateur pour mettre à l'épreuve de la controverse, de l'échange, non seulement leur intérêt pour cette nouvelle méthode, mais leurs difficultés à entendre et à accepter ce qu'ils découvraient. Ces soirées étaient une mise à l'épreuve de l'intérêt de la psychanalyse et de leur intérêt pour la psychanalyse, la psychanalyse était mise à l'épreuve des résistances que soulevait le respect de la méthode psychanalytique pour celui qui voulait la pratiquer.

En 1910, ce qui est invoqué comme raison de la fondation de l'API, ce n'est pas la formation des analystes, mais la nécessité de défendre et illustrer la psychanalyse en rassemblant les freudiens de manière distincte et reconnaissable et en favorisant le développement international de la psychanalyse. Pendant quinze ans, c'est la dimension scientifique qui prédomine dans l'Association et les congrès sont les lieux où les psychanalystes prennent connaissance des avancées de leur recherche qu'ils soumettent à la discussion critique de leurs pairs.

Ce n'est qu'en 1925, lors du congrès de Bad Homburg qu'est instituée une Commission internationale chargée de traiter des problèmes de l'enseignement analytique. Sa mission, selon Jones, est, dans la mesure du possible, de standardiser dans les diverses sociétés et, les méthodes et, le niveau de l'enseignement de la psychanalyse. Mais, avant cela, ce qui avait été reconnu, c'est la nécessité pour devenir analyste, d'avoir fait soi-même l'expérience de la cure. Il n'est pas encore question de didactique, mais de psychanalyse personnelle. Et, si est posée la nécessité pour celui qui veut devenir analyste de faire une analyse personnelle, ce n'est pas une voie obligatoire, exclusive de toute autre<sup>9</sup>.

La codification de la formation selon un protocole standardisé ne surviendra que dans un temps second. Pour entendre les raisons qui y conduisent, sans pouvoir nous y attarder, nous ne devons pas méconnaître le contexte<sup>10</sup> de l'instauration des standards de formation. La «codification à la prussienne», comme la nomme Bernfeld, est aussi liée à une extension du champ d'application de la psychanalyse, elle survient dans un mouvement qui vise à rendre la cure accessible à des populations démunies qui ne pouvaient, jusque-là, en bénéficier. Les cures

<sup>9</sup> Sur ce point, convoquons une fois encore le témoignage de Bernfeld : « (...), en 1922, j'ai discuté avec Freud de mon intention de m'établir à Vienne en tant qu'analyste praticien. L'on m'avait dit que notre groupe de Berlin encourageait les psychanalystes, spécialement les débutants, à entreprendre une psychanalyse didactique avant de commencer leur pratique, et j'ai demandé à Freud s'il pensait que cela était souhaitable dans mon cas. Sa réponse fut ; " Absurde. Allez-y. Vous aurez certainement des difficultés. Quand vous aurez des problèmes, vous verrez bien ce que vous pourrez faire ". Une semaine plus tard seulement, il m'envoya mon premier cas de didactique, un professeur anglais qui voulait étudier la psychanalyse et pensait rester à Vienne un mois. Préoccupé par la tâche et ses conditions, je suis revenu chez Freud ; mais il dit seulement : "Vous en savez plus que lui. Montrez-lui tout ce que vous pouvez " », *ibid.*, p. 20-21.

<sup>10</sup> Parmi les éléments contextuels doivent être indiqués la fondation de l'institut de Berlin en 1920, le fait que le cancer de Freud devient public en 1923, la défection de Rank en 1924-25, la question de l'analyse profane et la position médicale des américains mais aussi des berlinois en 1924-1926, la venue en 1926 de M. Klein à Vienne et à Berlin.

gratuites de la polyclinique de Berlin sont des cures confiées à des «apprentis» analystes qui ne sont pas rémunérés, mais qui, en contrepartie, reçoivent une formation à la psychanalyse qui deviendra très vite une formation d'analystes<sup>11</sup> - ces candidats-psychanalystes peuvent dans certains cas bénéficier d'une bourse leur permettant de payer leur analyse personnelle<sup>12</sup>.

Dans notre Institution, c'est peu d'années après sa fondation que la question de la formation sera abordée avec le souci de maintenir vif un paradoxe : ne pas nier la nécessité de fixer institutionnellement un cadre à la formation, mais préserver au maximum l'extraterritorialité du processus analytique pour protéger l'analyse personnelle de toute intervention de l'Institution. Nous refuserons aussi, tout au long de notre histoire, de penser la formation comme un parcours de professionnalisation. Ce que nous appelons formation vise à permettre que s'accomplisse un processus psychanalytique qui rende possible la mise à l'épreuve du rapport nécessairement ambivalent que chacun entretient avec la chose analytique ; le lieu essentiel de cette expérience et de son élaboration est la pratique de la supervision.

Nous avons déjà rappelé que le mouvement de réforme amorcé par le Conseil présidé par Jean Laplanche ne visait pas seulement à libérer l'analyse personnelle de toute intervention institutionnelle en abolissant la didactique, mais qu'il proposait que le début du premier contrôle ne soit pas subordonné à une autorisation de l'Institut et ce n'était qu'au moment où il souhaitait faire valider ce travail de supervision que le candidat faisait intervenir pour la première fois l'Institution dans sa formation en lui adressant une demande validation.

Tout au long de notre histoire, nous retrouvons cette tension entre l'exigence de maintenir une extraterritorialité de l'expérience analytique et la nécessité pour l'Institution de s'assurer que cette expérience analytique a non seulement eu lieu, mais que ses effets sont restés vivaces. Les entretiens d'admission ont pour fonction d'entendre que cette expérience, qui, certes, doit rester essentiellement du domaine personnel, a eu lieu et qu'elle a eu, pour effet, de former potentiellement l'analysant à la pratique de la psychanalyse. Le travail de supervision vise à développer la capacité analytique de l'analyste en formation en lui faisant prendre conscience de ce qui, en lui, résiste et s'oppose aux nouvelles exigences de travail analytique que lui impose son patient. Pour certains d'entre nous, la supervision doit être pensée comme une mise à l'épreuve de la capacité de l'analyste à poursuivre «sa» psychanalyse d'une manière qui permette au patient de faire sa «propre» psychanalyse (P. Fédida parlait d'*analyse de supervision*<sup>13</sup>). Que notre souci de préserver l'extraterritorialité de l'expérience psychanalytique n'aille pas sans engendrer quelques paradoxes ne nous étonnera pas<sup>14</sup>.

Il est indéniable que notre Institution porte une intense attention à la formation et que celle-ci prend une place prédominante dans toute la vie de l'Association. Il serait à peine exagéré de dire que c'est devenu le but qui nous préoccupe le plus et que, pour un certain nombre de titulaires, la participation à la vie de l'Association tend à se réduire à leur fonction de superviseurs.

Nous pourrions nous demander si ce n'est pas au nom de notre fonction formatrice que nous excluons

---

<sup>11</sup> Sans pouvoir le développer, je pense que la distinction entre *formation à la psychanalyse et formation de psychanalyste* a d'importantes conséquences sur la conception de la transmission.

<sup>12</sup> Nous ne soulignerons jamais assez l'importance du fait que le surgissement de la question de la formation des analystes ait été corrélé à l'offre de cures gratuites pour les plus démunis. Une des conséquences en sera que l'institut de Berlin, dès sa naissance, sera pris dans un mouvement visant à faire reconnaître *l'utilité publique* de sa pratique : la question de la fondation des instituts engagera dans des démarches visant à l'obtention de fonds publics pour les développer.

<sup>13</sup> Je me permets de renvoyer à mon article : «L'Étranger dans la théorie. Psychanalyse de supervision et Centre d'études du vivant», in David-Ménard M. (ed.), *Croiser les chemins selon Pierre Fédida*, Paris, P.U.F., 2007, 75-101.

<sup>14</sup> Pour exemple, mais ce n'en est qu'un parmi de nombreux autres, je prendrai les remarques de J. Laplanche, dans une lettre du 27 novembre 1979 : «À propos de la décision du Comité de formation, du 12 novembre 1979 : "que lors de l'admission au contrôle il est nécessaire d'informer par écrit le candidat que l'A.P.F. exige la continuation de son analyse pendant le premier contrôle". Il souligne qu'il s'agit d'une ingérence inadmissible dans le processus analytique et que c'est une mesure qui est en contradiction avec la décision de l'institution de se tenir à l'écart de l'analyse personnelle. (D&D, n° 17).

de mener un certain nombre de débats dans l'Association. Sous prétexte que notre tâche est de transmettre la psychanalyse que représente le modèle de la «cure type» (cure de trois à quatre séances avec un patient se situant plutôt dans le registre de la névrose), dans nos activités scientifiques, qui sont ouvertes aux analystes en formation, les applications de la méthode psychanalytique dans d'autres formes de traitement psychique que la cure classique ne sont qu'exceptionnellement abordées.

Notre souci que le parcours de formation ne vire pas à une succession de *pas* hiérarchiques à franchir nous a progressivement conduit à inviter, de plus en plus fréquemment, les analystes en formation à faire des conférences. Mais, sommes-nous si assurés qu'une telle politique n'ait pour effet que les progrès de notre «science»? Les élaborations qui nous sont présentées peuvent-elles échapper effectivement au poids que le cursus fait peser sur l'analyste en formation, aux exigences auxquelles il se croit contraint de répondre?

Parfois, j'ai le sentiment que seule existe véritablement l'Association, que l'Institut de formation n'a qu'une existence formelle. L'expérience m'a même montré que certains analystes en formation sont surpris quand on rappelle qu'ils suivent une formation, non pas à l'APF, mais dans son Institut de formation. J'avais, jusqu'à ce travail, cru que cela témoignait de la volonté de l'APF de faire porter l'accent, plus sur l'activité scientifique et sur le processus de formation, que sur l'activité d'enseignement. Mais, à la suite de discussions avec D. Widlöcher et quelques collègues, il m'est apparu que nous ne pouvions pas si facilement rejeter la question que Daniel nous pose. N'y aurait-il pas eu, bien plus que nous ne le reconnais-

sons, un glissement vers la fonction formatrice au détriment de la fonction scientifique. Je ne suis pas sûr de le suivre quand il va jusqu'à se demander si l'Association n'est pas paradoxalement devenue essentiellement un Institut de formation qui s'ignore. Mais, il n'en demeure pas moins que nos statuts et notre règlement intérieur portent témoignage d'une confusion en ce domaine. Et, dans cette confusion, se dessine une prédominance de la fonction formatrice sur la scientifique.

C'est de ce point de vue que je voudrais attirer votre attention sur le processus pour devenir membre de l'APF, car, comme vous le verrez, cela n'est pas sans soulever des questions.

Dans les statuts de 1974, le candidat au titre de membre de l'APF doit faire connaître sa demande au *Comité de formation*<sup>15</sup>. Une telle démarche ne peut que nous surprendre et nous questionner. Le candidat n'étant plus un analyste en formation, mais un analyste dont le parcours de formation a été homologué par l'Institut de formation, sa candidature ne devrait pas s'adresser à l'Institut de formation, mais à l'Association. Pour quelles raisons devrait-il s'adresser au Comité de formation? Procéder ainsi n'est-ce pas maintenir le processus de devenir membre dans un processus de formation?

La modification des statuts en novembre 1989 semble résoudre ce paradoxe en changeant la procédure : *le postulant doit adresser une lettre signée au Président sous couvert du Secrétaire général*<sup>16</sup>. La procédure de candidature semble plus conforme à la situation de l'analyste qui l'entreprend : ne relevant plus de la juridiction du Comité de formation, il s'adresse aux autorités de l'Association où il souhaite être admis. Mais, l'ambiguïté des statuts de 74, qui semblait levée, se voit réintroduite par le règlement

---

<sup>15</sup> Statuts de juillet 74. Titre I : Buts et composition de l'Association, Article 8 :

« Le recrutement des membres associés se fait parmi les étudiants de l'Association en procédant de la façon suivante :

a) Le candidat doit avoir satisfait aux normes de formation définies par les statuts de l'Association et par le règlement intérieur de l'Institut de formation ; il fait connaître au comité de formation, par l'intermédiaire de son secrétaire, son intention de poser sa candidature comme membre associé » (souligné par moi).

<sup>16</sup> Statuts du 24 novembre 89. Titre I : Buts et composition de l'Association, Article 7 :

« Les membres actifs qualifiés de membres sociétaires : définition, éligibilité et élection

c) Présélection des candidats

Pour être candidat au titre de membre de l'A.P.F., le postulant doit adresser une lettre signée au Président sous couvert du Secrétaire général, lettre engageant ledit candidat à respecter les statuts de l'Association » (souligné par moi).

intérieur de 1990. À l'article 31<sup>17</sup>, il est en effet indiqué que l'élection des nouveaux membres actifs de l'Association relève de l'Institut de formation élargi au Collège des Titulaires. À nouveau devenir membre de l'APF se voit réinscrit dans le parcours de formation.

Certains d'entre vous penseront que je fais preuve de beaucoup de juridisme. Je ne le pense pas, mais, par contre, je crois que les statuts d'une association résultent d'un compromis entre des positions parfois contradictoires et révèlent souvent les tensions qui existent entre l'intérêt collectif et les intérêts des individus, entre les différents buts (les déclarés tout autant que les implicites) que visent une association.

Je pense que cette hésitation sur l'instance à laquelle doit s'adresser l'analyste voulant devenir membre de l'APF, témoigne de plusieurs soucis légitimes. Elle exprime notre souci que l'association psychanalytique ait, autant qu'il se peut, un fonctionnement analytique. Elle témoigne de notre volonté de ne pas devenir une association de professionnels qui se contenterait de défendre les titres de ses membres tant à l'extérieur qu'à l'intérieur - les titres de membre sociétaire et de membre titulaire sont pour nous avant tout l'expression des fonctions différentes de l'une et de l'autre de ces catégories. Mais, dans le même temps, cette hésitation montre aussi à quel point il est illusoire de vouloir qu'une association fonctionne de manière psychanalytique. Ne serait-ce pas déjà considérable, si elle pouvait être un lieu qui n'exclut pas totalement que puisse y survenir de l'analytique ? Et, dans ce cas, ce qui apparaît fondamentalement, n'est-ce pas le poids et l'emprise qu'exerce la dimension formatrice sur l'Association : la possibilité de devenir membre de l'APF ne resterait-elle pas trop prise dans la démarche de formation et, de ce fait, ne parviendrait pas à s'inscrire véritablement dans un processus d'association des analystes entre eux, pour la défense et le développement de la psychanalyse ?

En découvrant que l'élection d'un nouveau membre de l'Association relevait de l'Institut de formation élargi au Collège des Titulaires, j'en suis arrivé à me demander si cette modalité d'élection n'était pas une marque de la prédominance prise par la fonction formatrice. Devenir membre resterait, de fait, pris dans la logique du processus de formation, alors que cela devrait engager un autre processus. Du coup, je me rends compte que j'ignore les raisons et fondements de la non participation des membres sociétaires à l'élection d'un nouveau membre sociétaire. C'est là probablement un point sur lequel une réflexion serait opportune - sans préjuger de ses conclusions.

Une fois de plus, je ne sais pas l'importance des remarques que je viens de faire, mais je pense que réfléchir ensemble sur ces points nous aiderait à mieux saisir la différence des tâches de l'Institut de formation, de celles de l'APF. N'aurions-nous pas intérêt, du point de vue de la vie institutionnelle à distinguer précisément le rôle et la fonction du Collège des Titulaires dans l'APF, de son rôle et de sa fonction, comme Comité de formation élargi de l'Institut ?

À partir d'une autre modification de nos statuts, je soulèverai quelques questions sur la place et le rôle des sociétaires dans l'APF. L'une des raisons de la révision des statuts en 1989 aurait été de leur donner un rôle plus important dans le gouvernement de l'Association. À la suite de la réforme, les membres sociétaires, d'une part, peuvent occuper au Conseil d'administration<sup>18</sup> les fonctions de Trésorier, Secrétaire scientifique, un poste de Vice-Présidence et, d'autre part, ils sont, comme les membres titulaires, reconnus *ipso facto* membres (*full members*) de l'Association Psychanalytique Internationale. Ils peuvent comme par le passé, au même titre que les titulaires, mais aussi que les analystes en formation, participer à l'activité de formation au travers de l'animation de séminaires dans le cadre de l'Institut de formation<sup>19</sup>. À première vue donc, les statuts de 1989 donnent une

---

<sup>17</sup> Règlement intérieur (Mars 90). Titre II : l'Institut de formation. II - Le Comité de Formation. C. Liste des analystes en exercice à l'Institut de Formation. Article 31 :

« d) *L'Institut de Formation ainsi élargi au Collège des Titulaires est convoqué à raison de deux à trois sessions par an, afin d'homologuer les cursus de formation et d'élire les nouveaux membres actifs* » (souligné par moi).

<sup>18</sup> Dans les statuts de 74 ne pouvaient être membre du CA que des membres titulaires.

<sup>19</sup> Règlement intérieur (Mars 90). Article 35. « *Les enseignants peuvent être des membres de l'Association, titulaires ou sociétaires et des analystes en formation* ».

place et un rôle plus importants aux membres sociétaires, mais, dans le même temps, est supprimée une possibilité qu'ouvrait le règlement intérieur de 1974 : les membres associés pouvaient faire partie, après élection par le Collège des Titulaires, de la liste des analystes en exercice à l'Institut de formation<sup>20</sup>. Une nouvelle fois, pourra m'être objecté que j'accorde une signification à ce qui n'était qu'une décision prenant acte que cette possibilité, n'ayant (en tout cas à ma connaissance) jamais été utilisée, était devenue caduque. Mais, ce serait encore une fois aller trop vite que de traiter ainsi la question qui apparaît là.

En effet, ce qui s'esquisse, dans la possibilité qu'un membre associé soit inscrit sur la liste des analystes en exercice à l'IF, c'est une distinction entre la qualité de titulaire et la fonction de formation. Le travail de supervision ne serait pas l'apanage des seuls titulaires, il pourrait aussi être du ressort d'un membre associé. Ce n'est pas le droit ou non de pratiquer des supervisions dans le cadre du cursus qui différencierait associés et titulaires, mais leurs fonctions différentes dans l'administration de la vie associative. J'ai pendant si longtemps cru que l'une des différences essentielles entre titulaires et associés était leur rôle

différent par rapport à la supervision, que la découverte, dans le règlement intérieur, d'un autre champ des possibles a grandement perturbé mes représentations<sup>21</sup>.

À quelles raisons pouvaient donc répondre cette possibilité du règlement de 1974 ? Quelle distinction introduisait-elle entre les titres et fonctions dans l'Association ? Sa suppression a-t-elle constitué un gain en clarification des fonctions et des titres ? Ce sont là des questions que je laisse ouvertes en espérant qu'elles vous donneront envie de les reprendre à votre compte comme une occasion de nous réinterroger sur un certain nombre de choses qui nous paraissent aller, par habitude, de soi, mais dont le requestionnement pourrait être une source pour revitaliser notre vie associative.

Je ne peux que vous remercier de l'écoute patiente que vous avez prêtée à un propos dont, moi-même, je continue à ne pas savoir quoi penser et dont je n'ignore pas l'allure déconcertante qu'il a pris. Mais comme l'écrit W. Benjamin, je pense : que « *chaque génération doit s'attaquer à une rude tâche : libérer du conformisme une tradition en passe d'être violée par lui* ».

---

<sup>20</sup> Le règlement intérieur, accompagnant les statuts de 1974. Titre II : L'Institut de formation. II - Le Comité de formation. C. Liste des analystes en exercice à l'Institut de formation. Article 31 :

« Cette liste est proposée annuellement par le comité de formation au vote du Collège des titulaires.

La procédure est la suivante :

(...) b) *Les membres titulaires ou associés désirant y figurer en font part au directeur de l'Institut de formation* » (souligné par moi).

<sup>21</sup> Notons, par ailleurs, que la distinction des fonctions ne s'estompe pas : tant en 74 qu'en 89, seuls, les membres titulaires peuvent faire partie du Comité de formation et c'est toujours l'Institut de formation élargi au Collège des Titulaires qui homologue les cursus et élit les nouveaux membres actifs.

# *Lettre au Conseil*

Daniel Widlöcher 20 juillet 2007

Les réflexions que je propose à notre Conseil résultent d'un souci de lui communiquer quelques vues recueillies au fil du temps sur la structure et le fonctionnement de notre Association. J'aimerais vous les présenter à la lumière de quelques idées récentes qui me sont venues à l'occasion de nos réunions si amicales et si enrichissantes.

Les Institutions psychanalytiques se donnent deux missions, la défense et le développement de la psychanalyse et, d'autre part, la formation des psychanalystes. Il est d'ailleurs intéressant de se rappeler que lors de son rapport fondateur de 1912, Ferenczi ne parle que du premier objectif. Il n'est question que de lutte, de guérilla et d'union défensive. On sait que l'idée d'un Institut de formation est venue dix ans plus tard. Cette double fonction n'a pas manqué d'alimenter des tensions et de rendre nécessaires bien des compromis. Aujourd'hui un large éventail marque les rapports entre Sociétés (scientifiques) et Instituts de formation.

Cette diversité n'est pas l'effet d'une quelconque dispersion des pratiques ni d'options explicitement prises à partir de positions théoriques. Elle est, me semble-t-il, le fruit de l'histoire, dont la nôtre est un bon exemple. La scission de 1953 qui devait conduire à la formation de la Société française de psychanalyse (SFP) a eu pour motif principal le projet de création d'un Institut de psychanalyse, disposant d'une assez grande autonomie de gestion, administrative et "technique" au sein de la Société psychanalytique de Paris. Ce projet s'inscrivait dans le souci, en ce moment d'après guerre et sur un continent où la psychanalyse avait été écrasée, de revenir aux pratiques qui avaient inspiré l'Association psychanalytique internationale, avant la guerre, grâce au principe d'une double structure, l'une assurant la mission de

défense et de promotion de la psychanalyse, l'autre garantissant la qualité "professionnelle" des praticiens. Ceux qui se séparèrent et fondèrent la Société française ont tenu à souder étroitement les deux structures en donnant d'ailleurs plus de place à la part universitaire de l'enseignement (séminaires de Sainte-Anne et de la Sorbonne). Ce principe ne fut pas remis en question lors de la scission de 1964 et est demeuré au fondement de la structure et de la vie de notre Association. Les conflits qui se sont développés à la Société de Paris (au commencement appelée "Institut") n'ont pas manqué de conforter la position prise par l'APF. Pareils conflits ont d'ailleurs cours en d'autres lieux. Parfois, comme en Grande-Bretagne, une certaine distance a permis à la formation de demeurer unitaire, alors que le pluralisme théorique et clinique continue de marquer très profondément la Société. Curieusement c'est l'inverse que l'on observe à l'occasion des scissions qui se produisent dans d'autres sociétés. On voit alors des dissensions sur la formation pousser à la rupture sans que les fondements théoriques et cliniques soient en cause. C'est ce qui vient de se produire aux Pays-Bas, et plus anciennement en Italie. La situation est plus particulière aux USA au sein de l'Association Américaine de Psychanalyse, où, existe une claire distinction entre les deux structures. Il existe en son sein des "Instituts" de formation liés à plusieurs Sociétés. D'ailleurs les Instituts ont une place plus importante que les Sociétés, les deux sont au niveau central gérés par deux Comités soigneusement distincts. Cette situation est d'ailleurs une source actuelle de vifs débats et des changements d'organisation semblent en cours.

Mais revenons à notre situation. Il me semble, sans que je puisse y voir une évolution très nette dans le

temps, que notre Association fonctionne fondamentalement comme un institut de formation et que cette tendance n'est pas sans marquer profondément notre mode de fonctionnement, et si l'APF en tire de grands avantages, ceci ne va pas sans difficultés.

A - Ce qui me paraît un bénéfice, c'est :

- sur le plan administratif la fusion des fonctions de Président et de Directeur de l'Institut de formation, le Conseil (restreint à ses membres titulaires) pouvant fonctionner comme "gestionnaire" de l'Institut de formation en collaboration avec les Comités de formation et de l'enseignement. Notre Conseil en a donné l'exemple à plusieurs reprises avec des effets très positifs ;

- sur le plan de la vie institutionnelle il y a un très large accueil fait aux analystes en formation dans le cadre des activités d'enseignement et scientifiques aussi bien que dans la participation aux Ateliers de recherche clinique et conceptuelle. Ceci a été durant très longtemps un pôle attractif pour les candidats et est devenu un élément important dans le climat de confiance existant ;

- enfin, moins explicite mais tout aussi tangible, la place donnée à la formation a joué un rôle important dans l'esprit de recherche qui anime l'activité scientifique, et l'idéal de communication et d'ouverture de l'APF.

B - Mais certaines conséquences de cette position donnée à l'Institut de formation méritent réflexion pour le maintien et le développement de notre Institution.

Le Collège des Titulaires est en fait porteur de deux fonctions, celle du Collège des formateurs de l'Institut de formation et celle du Collège senior des membres de l'Association. Or nous n'établissons aucune distinction entre les deux tâches. Dans de nombreuses sociétés l'élection des "Sociétaires" (ou équivalent) est de la responsabilité de l'ensemble des membres de l'Association, alors que celle des titulaires relève des seuls membres titulaires. L'homologation de cursus est également une fonction de l'Association et non de l'Institut.

L'inconvénient de notre procédure est de confier au Collège des Titulaires une fonction de sélection à tous les niveaux de la vie de la société, vue qui de l'extérieur donne parfois l'image d'un cursus sans fin.

Nos règles de fonctionnement n'ont pas toujours été celles que nous connaissons actuellement. Il n'est pas inutile que, au fil du temps, nous fassions le point sur l'évolution de ces règles. Est-il si légitime et bénéfique d'assimiler "*senior analyst*" et formateur ? N'est-ce pas négliger tout ce qu'apporte à la société nos collègues sociétaires expérimentés. N'est-ce pas confondre trois qualifications ; expérience clinique, expérience de la vie institutionnelle, capacités "formatrices" ? Ne peut-on pas considérer que les sociétaires dotés d'une certaine expérience seraient également en mesure de participer au choix des nouveaux membres ?

On objecte parfois à l'idée que la catégorie des titulaires puisse comporter des membres non formateurs que ceci créerait une situation hétérogène, source possible de difficultés. Mais n'est-ce pas le même genre de difficulté que nous rencontrons avec les sociétaires "seniors" ? Il fut un temps où ce fut le cas dans notre Association, quand la responsabilité de formateur était tenue pour une fonction et non pour ce qui passe trop souvent pour un titre.

L'autre inconvénient que je vois à cette situation est que, l'Association n'est peut-être pas assez présente dans le devoir de "défense et d'illustration" de la psychanalyse dans les champs du scientifique et du professionnel. Elle laisse à chacun d'entre nous le soin d'agir dans ces domaines selon sa situation et ses compétences, mais comme cela lui est reproché, elle laisse trop peu de place dans son champ d'activité à une réflexion commune et à des prises de position qui lui incombent. Ce qui fait peut-être le plus défaut à notre Institution c'est sa présence trop discrète dans l'environnement "professionnel". Son aura scientifique et le rôle qu'elle a joué dans les questions de formation, tant en France que sur le plan international, contrastant avec le peu d'intérêt qu'elle semble manifester pour son insertion dans cet

environnement. Ceci est un thème de regret chez beaucoup de ses membres et élèves et une critique qui lui est souvent faite à l'extérieur. Présence à l'université, responsabilité dans le monde du soin, statut du psychothérapeute et de la psychothérapie, évaluation des pratiques quand elles s'inscrivent dans le domaine du soin, pourraient être des thèmes de débat tout aussi dignes d'intérêt que ceux qui nous retiennent habituellement.

Certes des actions concrètes dans tel ou tel de ces domaines pourraient être envisagées mais il me semble qu'une réflexion approfondie sur la structure et le fonctionnement de l'Association dans la perspective que je me permets d'indiquer dans cette lettre pourrait tout naturellement répondre aux questions que nous nous posons.

# *Les obstacles sur le chemin de la supervision*

## *Introduction à la discussion*

Dominique Clerc

Réfléchissant à la façon dont je pourrais aborder le thème qui avait été choisi par le Conseil pour cette nouvelle journée : *Les obstacles sur le chemin de la supervision*, je me suis aperçue que me revenaient en mémoire de nombreuses discussions que nous avons eues au fil des ans dans ce même cadre de la Journée de l'Institut. Discussions qui réapparaissaient avec d'autant plus de précision que la récente Journée des membres, *Relations entre le projet de devenir analyste et l'appartenance à une institution analytique*, tout autant que nos derniers Entretiens, *Maladie et guérison*, participaient largement de leur réactualisation. Il y a, à l'évidence, un questionnement qui insiste depuis longtemps - que l'on retrouve d'ailleurs posé de manière réitérée dans les rapports des Secrétaires de Comité de formation -, et qui porte sur la nature des obstacles qui peuvent faire que le chemin se transforme en impasse.

Il me semble qu'en abordant la question de front, nous ne pourrions qu'échouer à nouveau sur les mêmes rivages. Et que nous ne pouvons nous saisir de ce thème-là sans retourner vers l'origine de ce qui fonde le chemin. Bref, il me semblerait tout à fait vain, compte tenu de la spécificité et de l'originalité de notre mode de formation, d'évoquer une clinique des «obstacles» qui serait totalement déliée du paysage qui en fonde le «chemin». J'aborderai donc la question posée suivant l'angle qu'offre l'idée d'un «chemin», en convoquant ici ce qui fut autrefois l'objet de vifs débats au sein de l'APF, débats remis depuis lors sur le chantier, à maintes et maintes reprises au cours de ces mêmes Journées de l'Institut.

Ce rappel est celui d'un bouleversement, produit d'une décision institutionnelle, laquelle fut mûrement réfléchie et finalement sanctionnée par un

vote en l'Assemblée générale. Décision dont nous avons depuis sans cesse à mesurer les effets, non moins institutionnels : l'APF a en effet *décidé*, à un moment particulier de son histoire, non seulement de supprimer le principe fondamental - et généralisé - de l'analyse didactique, mais de supprimer aussi l'étape préalable à l'admission aux contrôles que représentait l'admission à l'enseignement. Décision effective que cette réforme de fond dans le cursus de formation des analystes, décision qui nous porte régulièrement à en examiner les conséquences. Car une telle décision, dont il faut continuer à reconnaître combien elle fut en son temps innovante, demeure pourtant actuelle, nous forçant ainsi à considérer ses effets et à ne pas méconnaître leur portée.

Supervisions et enseignements, ainsi que libre accès aux activités scientifiques, se retrouvent donc, de fait, au même plan, tous trois parties prenantes du chemin de la formation, comme autant d'événements d'un parcours dont l'intrication ne permet pas qu'on réussisse vraiment à objectiver les obstacles rencontrés en chemin.

Je ne pense pas qu'il soit juste de ranger les obstacles du seul côté de la supervision, quand bien même je partage entièrement l'avis selon lequel tout l'accent de la formation à l'APF se porte à l'évidence sur la supervision. Il y a donc là un paradoxe qui se résoudrait peut-être dans la question suivante : la supervision ne figure-t-elle pas - de manière hautement condensée - un lieu de nouage, de chiasme, des différents *obstacles* rencontrés, *ici* ou *là*, sur le *chemin*, ainsi complexifié, de la formation ? Qui plus est, du fait de la décision prise de ne plus faire de l'enseignement une voie d'évaluation directement objectivable comportant des étapes successives à franchir selon un ordre déterminé - comme cela est longtemps resté

fixé dans de nombreuses sociétés -, le chemin de supervision n'est-il pas devenu, à l'APF, le seul qui soit à même d'incarner à nouveau ces étapes objectivables - et objectivantes - que la diffraction des modalités de la formation mise en place par la réforme avait cherché à estomper ? Dès lors, les validations qu'implique «le chemin de la supervision», qu'elles soient positives ou négatives, n'ont-elles pas pris l'allure de sanctions radicales ? Juste retour de ce qu'on avait espéré supprimer ! L'abandon de l'orthodoxie supposait en effet une prise de décision radicale au regard d'une certaine politique de la formation. Elle avait pour visée de poser un nouveau cadre où puissent se déployer, avec le temps, - le long temps de deux supervisions successives -, les processus de transformation qui sont de même nature que ceux qu'on peut attendre d'un processus analytique.

Car il ne s'agissait plus alors de former des «candidats» à l'image du maître. Pas plus qu'il ne s'agit aujourd'hui de les former suivant un profil-type forgé par l'assemblage de qualités répondant à des critères de base, grâce auquel les divers instituts entendraient *produire* un «bon» praticien, formaté selon un *requisit* minimum. Il faut savoir que certaines modalités de formation qui se pratiquent ici ou là, tendent, de fait, à produire un tel type d'analyste, et qu'une telle tendance mène alors à évacuer inévitablement la visée de la transformation personnelle au profit de la mise en place d'un modèle de formation applicable par tous et en toutes circonstances. Modèle standard du psychanalyste que prônent, hélas, certaines recherches actuelles...

À l'APF, en dépit de ce qui circule ainsi, et qui appartient à l'air du temps, nous continuons à tenir fermement à la visée de la transformation. Ce dont rend assez bien compte, de façon quelque peu lapidaire, la formule qui circule comme une boutade, comme quoi le premier contrôle sert à ne plus faire comme son analyste, et le second à ne plus faire comme le premier superviseur !

Si nous tenons autant à ce principe, celui de la transformation, c'est bien parce que nous reconnaissons qu'il y a à l'œuvre dans *toute supervision*

- qu'elle se déroule dans le cadre d'un institut ou hors cursus, qu'elle soit personnelle, individuelle ou collective - un travail d'identification qui passe par le deuil, le conflit et les remaniements de l'appareil psychique : on cite souvent comme exemple à ce propos le renoncement à des croyances théoriques bien établies ou l'abandon de transferts idéalisants comme les résultats manifestes de ces remaniements qui s'opèrent en profondeur.

La séance de supervision, sa répétition, et le cadre qui la sous-tend construisent en effet un lieu où de nouvelles formes psychiques prendront vie. Où quelque chose prendra corps, littéralement, au fur et à mesure que se déroule, d'une séance à l'autre, la mise en récit qu'élabore le supervisé à l'intention du superviseur, et ce, dans le moment même de la séance de supervision, à partir de l'expérience qu'il traverse avec son patient. C'est bien pour cela que l'abandon des notes écrites s'érige en condition nécessaire. Exercice exigeant s'il en est et qui ne va pas de soi ! Exercice exigé, parce que, seul, il permet le surplomb : seul, il permet de s'entendre penser à nouveau, ici et maintenant, alors même que se déplace le lieu de l'écoute. Et si j'évoque ici le souci d'exactitude qui peut parfois s'attacher à la relation du contenu des séances (on sait combien l'accent est mis dans certains instituts sur les exigences concernant le caractère «*verbatim*» du récit de celles-ci), c'est bien parce que ce souci est le signe qu'une résistance farouche vient se dresser contre ce qui préside à la dynamique même de la supervision, à savoir : *l'absence*.

Absence du patient dans la séance de supervision, absence du superviseur dans la cure, mais absence effective, aussi, de l'institution durant le temps réel de la supervision. Absence du patient dans la séance de supervision : c'est là une évidence, certes, mais c'est bien cette absence de l'objet de l'observation directe qui crée la dissymétrie entre les deux observateurs et qui oblige, qui contraint, au surplombement. La contrainte à devoir se figurer ce qui se présente *in absentia* organise, au sens propre du terme, le travail de toute supervision. Le travail du superviseur sollicite largement l'imaginaire, le sien tout autant que

celui de l'analyste avec le patient. Et il y aura parfois un risque, pour le superviseur, à se laisser emporter à sa passion pour ce patient qui n'est pas le sien et à communiquer, voire à imposer, à son insu, sa propre excitation à «son» supervisé. Cela ne se produira jamais au bénéfice du supervisé, et cela se fera encore moins à celui du patient.

Premier obstacle donc, qui peut être induit par le superviseur lui-même, et qui contribuera chez le supervisé au maintien d'une position transférentielle immobilisée, soit sur un mode idéalisant, soit sur un mode revendicatif. J'inscrirais volontiers cet obstacle au compte d'une manifestation contretransférentielle du superviseur, car celui-ci n'est pas indemne de ses propres mouvements transférentiels. Je prendrais pour exemples celui, banal, de l'ennui qui parfois peut nous saisir, ou encore celui de l'angoisse, qui surgit toujours sous la forme du souci qui est le nôtre quant à la perspective de la validation. Et ce, dès le début : car le transfert sur l'institution est bien présent, dès le début, implicitement partagé par le superviseur et le supervisé au décours de leur aventure commune et particulière, et l'institution, pour être absente de la séance de supervision, ne s'y présente pas moins constamment.

Mais si le transfert fait obstacle, de par la résistance qu'il présente, il est aussi, tout comme dans la cure, le principal levier du changement. Tout le processus va donc s'organiser, et ceci dans la supervision institutionnelle tout particulièrement, autour de ce levier, *via* la manière dont le transfert va être conduit à se fragmenter sans cesse, tout en se diffractant sans cesse : le patient avec son analyste, et celui-ci avec son patient. Mais encore : l'analyste avec son superviseur, en tant que celui-ci est un analyste confirmé et expérimenté d'une part, et en tant qu'il incarne l'institution d'autre part. Et n'oublions pas l'action qu'exercent les restes transférentiels de l'analyste sur sa propre analyse (sinon sur son/ses analystes), voire sur ses formations antérieures : autant d'éléments qui jouent activement leur partie. En ce sens l'expression «divan inconnu», dont on use dans les rapports d'admission quand on ne sait rien de l'analyste du candi-

dat, est parfaitement bienvenue et pourrait bien s'appliquer à chaque divan : l'expérience vécue sur le divan n'est-elle pas en effet, par principe, vouée à demeurer inconnue, à l'égal de celle du rêve ?

De plus, à ces transferts, spécifiquement analytiques, il nous faut ajouter les multiples transferts latéraux qui s'exercent à l'intérieur de l'institution, sur des «maîtres» ou sur des collègues. Tout cela est en effet présent. D'autant plus présent, et vivace, que notre institution n'est pas cloisonnée, la charge de l'enseignement ou de la recherche étant possiblement ouverte à tous, comme l'est la vie scientifique. Le «chemin» est fait de ces croisées-là. Et, il me semble que lorsque le superviseur est conduit à perdre de vue l'ensemble de cette constellation, il n'est plus en mesure alors de percevoir ce qui est à même de s'actualiser dans la *relation* de supervision, dans cette *analyse de supervision* dont nous avons fait le pivot de notre formation, et qui se nourrit de cette conflictualité même.

Gardons en mémoire que c'est à la capacité d'accéder à nouveau au conflit que nous devons de maintenir une certaine mobilité psychique (cela même à quoi l'analyse personnelle devrait avoir permis d'accéder). Seule, cette capacité-là ouvrira de nouvelles voies à la transformation, nous rappelant que la formation est aussi déformation - autre adage qui nous est familier ! C'est à ce titre que la supervision est encore et toujours une formidable occasion de poursuivre sa propre formation : pour le supervisé certes, mais pour le superviseur également ! Notre but n'est pas de favoriser ou de renforcer des processus d'identification qui auraient recours au mimétisme. Bien au contraire, nous ne cessons de chercher à débouter ce genre de constitution défensive, alors même que parfois nous nous heurtons là à un réel obstacle. S'il devait donc s'établir un consensus entre les «formateurs», quelle que soit leur appartenance, ne serait-ce pas celui de reconnaître enfin à la situation de supervision son potentiel hautement conflictuel, et de faire en sorte de ne pas l'abraser ?

Pourtant, en pratique, il arrive que nous ne puissions vaincre la force de la résistance au change-

ment. Des questions viendront alors à se poser. Sur notre propre fonctionnement dans la supervision en cause, d'abord, mais encore sur le fonctionnement institutionnel : on s'interrogera par exemple à propos des critères, explicites ou implicites, qui ont présidé à l'admission ou à la validation du premier contrôle de l'analyste avec lequel nous sommes engagés dans une supervision qui se passe mal, bien que la réalité de notre engagement ne fasse pas de doute. Et il se pourra que nous allions jusqu'à imaginer la reprise d'une analyse comme une chose souhaitable. Autant d'interrogations qui parfois relancent l'activité de penser et permettent de mobiliser à nouveau les capacités créatives de l'un et de l'autre des partenaires : autant d'interrogations qui ne sont pas sans rappeler ce que nous sommes à même d'éprouver dans la cure.

Il pourra aussi nous arriver de remettre en cause ce qui a présidé au choix du patient de contrôle. Peut-être ne prenons-nous plus aujourd'hui suffisamment garde à la «condition d'entrée» dans la supervision que représente un tel choix ? C'est pourtant là, je crois, une question somme toute assez essentielle, et dont nous devrions débattre, parce qu'elle est profondément liée à la courte réflexion que je viens de vous proposer. Parce qu'elle recoupe aussi le questionnement que les analystes en formation adressent parfois à l'institution sous la forme de ce qu'on a coutume de nommer les «aménagements» du cadre : «Pourquoi trois séances, pourquoi pas de feuilles de soins, etc... ?»

Ce sont là les questions directes les plus fréquentes. Et elles ne sont jamais que le pendant de ce qu'on entend souvent dire, ici et là, comme quoi les analystes en formation ne trouvent pas de patients dits de «contrôle» : remarque qui a fini par faire symptôme. Nous faudrait-il donc, aujourd'hui, adapter le «modèle» de la supervision aux seules

fins de faire disparaître un tel symptôme ? Je ne le pense pas : l'expérience prouve en effet que si l'on vient à s'écarter par trop du modèle de la névrose - et de l'outil de travail formidable qu'il représente -, on est conduit à prendre en compte des paramètres qui mèneront inévitablement à des aménagements non seulement dans la cure mais aussi dans la supervision. Aménagements, qui se retrouveront répétés, à l'identique, lors des validations, où la «difficulté du cas» risque alors de prendre le pas sur la possibilité où se trouve la commission d'évaluer véritablement les capacités analytiques de l'analyste. En effet, les cas «difficiles» ne permettent pas toujours, peu s'en faut, de mettre en lumière la complexité de la conflictualité psychique au sein de la situation de supervision, telle que j'ai essayé de la mettre en relief : bien au contraire, on s'aperçoit assez vite à quel point ils obèrent la possibilité de rendre conscients, pour l'analyste comme pour le superviseur, les forces transférentielles et la véritable nature de la régression à l'œuvre. Quand l'urgence thérapeutique vient à dominer la situation et réunit ses deux protagonistes dans un même souci de compréhension et de contention du «cas», cela se fait bien souvent aux dépens du travail de transformation/déformation de l'analyste lui-même. Et, bien que cette compréhension puisse être parfois portée au compte d'un bénéfice thérapeutique pour le patient, ce qui n'est certes pas négligeable - mais ce qui est loin d'être toujours le cas -, c'est néanmoins la nature même de l'analyse de supervision et son but qui risquent de se dissoudre en route.

Voici, donc, chers collègues, les quelques remarques que je vous livre. Elles ne sont pas exhaustives, et, bien qu'elles n'abordent pas directement la question des «obstacles», j'espère qu'elles seront à même d'élargir notre discussion sur ce thème.

# *Journée de l'Institut de formation du 2 février 2008*

Raoul Moury

Mes chers collègues,

Je dois vous faire un aveu : lorsque Daniel Widlöcher me proposa d'introduire la discussion sur les aspects institutionnels de notre formation, mon enthousiasme fut modéré. En effet, je risquais d'apparaître à vos yeux comme l'apparatchik statisticien institutionnel désigné-chargé de vous rappeler ce que vous saviez déjà.

Je serai bref.

À ce jour, notre Association comporte :

31 membres titulaires et

45 membres sociétaires

190 analystes sont inscrits à l'Institut de formation dont

48 Cursus homologués (**parmi lesquels deux analystes ont été refusés au sociétariat**) - groupe plus important que les sociétaires ou les titulaires

53 analystes en formation en contrôle (**l'année dernière**)

38 en premier contrôle

15 en second contrôle

48 analystes ont interrompus leur cursus

34 après le premier contrôle

14 après le second contrôle

42 analystes n'ont rien entrepris depuis leur admission, dont 26 depuis plus de 5 ans.

Cette année enfin, nous avons admis 4 analystes.

Ces chiffres réactualisés, ne modifient guère ceux fournis lors de mon rapport de l'année dernière. Patrick Merot pourra le compléter.

Puis-je ajouter à ces données chiffrées, des remarques qualitatives concernant les candidatures :

- âge moyen d'admission assez élevé - plus de 50 ans ;
- population qui se féminise, avec une majorité de psychologues ;
- beaucoup, après une longue analyse sur des divan variés ont une longue pratique de séminaires, de supervision, de groupes de travail, voire de prises en charge de patients ;
- après leur admission, nombre d'entre eux ont des difficultés à trouver un patient de contrôle à 3 séances, ce qui accroît le temps entre cette admission et le début des contrôles ;
- un certain nombre de candidats admis ne poursuivent pas leur cursus ou l'interrompent après le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> contrôle sans que nous n'en connaissions les raisons ;
- nous ignorons le nombre d'analystes qui participent aux groupes de travail et séminaires de l'Institut de formation ;
- enfin ce cursus s'étale sur un minimum de dix années.

Avant de poursuivre, mon propos n'est pas d'entrer dans une discussion sur le bien fondé d'une institution analytique, ni sur sa définition. J'utilise ce mot dans le sens des modalités de fonctionnement de notre Association selon les critères définis par nos statuts, notre Règlement intérieur et surtout notre pratique.

Par ailleurs, il ne s'agit pas pour moi de vous proposer une métapsychologie de la formation, ni des interprétations de nos modalités de fonctionnement, ce qui me paraîtrait inadéquat. Plutôt quelques réflexions, après un bref parcours historique, sur notre situation actuelle.

Ceci étant dit, je n'aurai garde d'oublier ce qu'écrivait J.-B. Pontalis en 1972 dans son rapport de présidence : "Il n'y a pas de bon système de formation" ou les mises en garde de François Gantheret en 1990 : "La formation des analystes dans un collectif d'analystes a toujours été l'occasion de discussions, querelles, conflits les plus rudes", (in *Documents & Débats* n°33, 1990). Nous voilà prévenus !

Victor Smirnoff lui aussi en 1972 comme Secrétaire du Comité de sélection, puis en 1990 dans le même numéro de *Documents & Débats* rappelait que notre identité était liée à notre histoire, visait à dégager l'analyse personnelle du candidat de toute emprise institutionnelle - la fameuse extra-territorialité chère à Jean Laplanche - refusant ainsi une pédagogie de la formation.

La finalité didactique que nous refusons à l'analyse personnelle se trouve déléguée et reconvenue par nous à l'ensemble du processus de formation et surtout aux cursus "contrôlés". Je puis ajouter que les transferts de transfert ne manquent pas de s'y déployer avec la vigueur et les avatars que l'on connaît.

Depuis bientôt 40 ans, donc, tous les Présidents et Secrétaires du Comité devenu Comité de formation en 1974, n'ont pas manqué de souligner nos difficultés proposant des solutions propres à y remédier.

En 1985, Didier Anzieu souligne l'imprécision de nos critères d'admission, thème réabordé en 1997 par Michel Gribinski, puis repris par Jean-Claude Arfouilloux en 1999. Hélène Trivouss-Widlöcher, par une étude sur plusieurs années montre bien ces difficultés et la longueur de notre cursus. On envisagea même de revenir à l'admission à l'enseignement préalable à l'admission aux contrôles.

Il apparaît en effet que dans les demandes d'admission actuelles, certains candidats, souhaitent intégrer notre Association, plus pour faire partie d'une institution avec ses séminaires et ses groupes de travail que pour engager une formation à des cures contrôlées.

Quoi qu'il en soit, en 1990 déjà, Henri Normand estimait qu'il était peut-être nécessaire de réexaminer

la question de l'analyse personnelle dans le parcours déjà long de certains candidats.

Jean-Claude Rolland, lui, dans son rapport de Président se préoccupe surtout des résistances de notre fonctionnement institutionnel, d'une parole devenue mortifère, qui laisse des élèves au cursus interrompu.

Roger Dorey parle d'un parcours du combattant, tandis que Daniel Widlöcher s'inquiète du danger de laisser un petit groupe d'analystes à travers les contrôles, assurer l'ensemble de la formation, d'autant plus souligne Pierre Fédida, que nous sommes une toute petite société, ce dont nous sommes plutôt fiers.

Enfin en 1972, J.-B. Pontalis "s'étonnait que de nombreux élèves ayant achevé leur formation, et même autorisés à présenter un mémoire, en restent là". Ainsi d'années en années, depuis 1972, les difficultés sont soulignées, les réponses envisagées, parfois appliquées après quelque temps, d'autres abandonnées aussitôt, si bien que le problème de la formation se présente comme un processus infini, comme l'analyse elle-même, et ce dans une institution qui, comme le soulignait Micheline Enriquez en 1979, dans la *Nouvelle revue de psychanalyse* "On forme un analyste", institution donc qui est soumise à une double aporie : nécessité de transmettre la psychanalyse, tout en étant un des obstacles principaux - ce que condensait en quelque sorte Michel Gribinski en 1997 : "Comment transmettre ce que nous ne pouvons pas prétendre posséder ?"

Puis-je ajouter qu'il s'agit peut-être d'une double aporie dans la mesure où comme toute institution, l'APF ne saurait échapper aux conflits, mouvements groupaux et dynamique des transferts, alors que l'analyse ne saurait qu'échapper à toute généralisation et ne peut se saisir que dans une compréhension personnalisée, ainsi à la fois dynamique de groupe et compréhension individuelle.

Aussi m'apparaît-il que c'est l'ensemble de notre cursus de formation qui constitue la carte identitaire de l'APF, carte d'identité qui nous à toujours spécifiés et que nous avons toujours revendiquée.

L'admission, la validation des contrôles, mais même au-delà, chacune des étapes du parcours a valeur de reconnaissance d'une identité d'analyste pour le postulant. L'emprise institutionnelle se déploie au maximum dans les commissions de validation ou les réunions du Collège des Titulaires lors des élections comme moment d'accréditation de l'identité d'analyste. Le phénomène, maintes fois dénoncé du petit groupe de contrôleurs assurant l'essentiel de la formation, peut se comprendre si l'on voit en ceux-ci les figures idéalisées de cette identité. Figures idéalisées qui fonctionnent tout aussi bien au sein du groupe des titulaires : les personnes changent au fil du temps, les modalités perdurent.

La liaison originaire de l'Institut de formation avec la société mobilise toute notre énergie sur ladite formation, renforce l'emprise institutionnelle sur celle-ci. Ainsi comme le soulignait Felipe Votadoro, lors de notre dernière Journée des membres, cette Institution formatrice apparaît comme l'instance d'un Moi Idéal, archaïque, écrasant et terrorisant tout un chacun. Même membre titulaire on n'échappe pas à ses effets. Et c'est bien là, un de nos paradoxes ; libérer l'analyste en formation de l'emprise institutionnelle, débouche sur un résultat strictement inverse.

Pour autant, nous savons que toute institution ne saurait se passer, pour fonctionner, d'idéaux qui justement sont un des moteurs de sa progression. S'agit-il donc dans notre fonctionnement de ces idéaux au service de l'idéal du Moi ou au contraire de cette instance surmoïque issue du Moi idéal, qui dès lors entrave notre liberté ?

Après tant d'illustres prédécesseurs, que puis-je suggérer ou plutôt esquisser comme piste de réflexion ?

Il me semble que toute réforme ou modification de notre cursus ne peut s'envisager qu'en tenant

compte, d'une part de l'ensemble de notre fonctionnement Institut et Société réunis, d'autre part en étant attentifs à notre souhait de nous dégager d'une emprise institutionnelle trop aliénante.

Allait dans ce sens, me semble-t-il, la proposition de rencontres personnalisées, réalisées par les membres de l'Institut de formation, de ceux de nos candidats n'ayant rien entrepris ou ayant abandonné leur cursus.

Autre idée, déjà soulevée puis rejetée, ne faut-il pas réenvisager la présence ou non du contrôleur lors des validations, ne serait-ce que pour le second contrôle ?

La question des admissions n'implique-t-elle pas une réflexion sur la place de l'analyse personnelle, sur le fonctionnement de notre enseignement et l'admission à celui-ci et plus encore sur celui de notre activité scientifique interne, peut-être trop fermée sur elle-même ?

Enfin le devenir du groupe important des cursus homologués doit-il déboucher sur un nouveau statut de ceux-ci, à condition d'examiner en même temps celui des membres sociétaires et de leurs fonctions ?

Simple piste de réflexion, vaste chantier de futurs Conseils ou vaines discussions mettant trop en question nos choix et notre dogme originaire. Dès lors ne faut-il pas comme l'écrivait J.-B. Pontalis en 1972 "Nous contenter de vieillir ensemble" ce qui, ma foi, est peut-être déjà beaucoup nous demander.

Pourtant, il me semble que nous devons maintenir nos exigences, notre rigueur, nos choix éthiques et poursuivre notre réflexion afin de répondre à ce qui fonde notre Association : transmettre la psychanalyse. Encore faut-il nous en donner les moyens.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Président* Laurence KAHN  
*Vice-Présidents* Dominique CLERC - François VILLA  
*Secrétaire général* Jean-Yves TAMET  
*Secrétaire scientifique* Jean-François DAUBECH  
*Trésorier* Dominique BLIN  
*Président sortant* Daniel WIDLÖCHER

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

*Secrétaire* Jean-François DAUBECH  
Catherine CHABERT  
Jean-Philippe DUBOIS, Jean-Michel HIRT  
Sylvie FERRY, Françoise LAURENT

## **DOCUMENTS ET DÉBATS**

Placé sous la responsabilité du Conseil d'administration en exercice.  
La réalisation des numéros est actuellement confiée à François VILLA,  
Sophie AUBRY BOUCHET et Martine BIAU.

## **INSTITUT DE FORMATION**

### **ANALYSTES EN EXERCICE À L'INSTITUT DE FORMATION**

Viviane ABEL PROT, Jacques ANDRÉ, Annie ANZIEU, André BEETSCHEN  
Catherine CHABERT, Catherine CHATILLON, Dominique CLERC  
Roger DOREY, Lucile DURRMEYER, Bernard FAVAREL-GARRIGUES  
François GANTHERET, Edmundo GÓMEZ MANGO, Michel GRIBINSKI  
Didier HOUZEL, Laurence KAHN, Jean-Claude LAVIE, Roland LAZAROVICI  
Jacques LE DEM, Josef LUDIN, Danielle MARGUERITAT, Patrick MEROT  
Marie MOSCOVICI, Raoul MOURY, Henri NORMAND  
Jean-Claude ROLLAND, Évelyne SECHAUD, Jean-Yves TAMET  
Hélène TRIVOUSS-WIDLÖCHER, FelipeVOTADORO, Daniel WIDLÖCHER

## **COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT**

*Secrétaire* Leopoldo BLEGER  
*Membres ex officio* Laurence KAHN, Jean-François DAUBECH  
*Membre représentant du Collège des titulaires* Edmundo GÓMEZ MANGO  
Laurence APFELBAUM, Anne-Marie DUFFAURT  
Paule BOBILLON, Jenny CHOMIENNE PONTALIS, Éric FLAME

## MEMBRES D'HONNEUR

M. J.-B. PONTALIS	34, rue du Bac - 75007 Paris	01 42 96 36 03
Dr Guy ROSOLATO	3, square Thiers - 75116 Paris	01 45 53 36 89

## MEMBRES TITULAIRES

Mme Viviane ABEL PROT	30, rue Vaneau - 75007 Paris	01 47 05 86 02
Pr Jacques ANDRÉ	18, rue Didot - 75014 Paris	01 45 43 87 69
Mme Annie ANZIEU	7 bis, rue Laromiguière - 75005 Paris	01 47 07 43 98
Dr André BEETSCHEN	5, place Croix-Pâquet - 69001 Lyon	04 78 28 54 57
Pr Catherine CHABERT	76, rue Charlot - 75003 Paris	01 42 77 27 70
Dr Catherine CHATILLON	75, rue de Saint-Genès 33000 Bordeaux	05 56 96 58 77
Mme Dominique CLERC	82, bld Beaumarchais - 75011 Paris	01 43 55 04 25
Pr Roger DOREY	32, boulevard Marbeau - 75116 Paris	01 45 00 58 92
Dr Lucile DURRMEYER	27, rue des Cordelières - 75013 Paris	01 47 07 63 42
Dr Bernard FAVAREL-GARRIGUES	44, rue de Tivoli - 33000 Bordeaux	05 56 81 96 30
M. François GANTHERET	13, rue de la Cerisaie - 75004 Paris	01 42 74 42 32
Dr Edmundo GÓMEZ MANGO	150, avenue du Maine - 75014 Paris	01 43 22 52 09
Dr Michel GRIBINSKI	14, rue Barbette - 75003 Paris	01 40 29 99 33
Pr Didier HOUZEL	6, rue de l'Académie - 14000 Caen	02 31 86 72 49
Mme Laurence KAHN	68/70, bld Richard Lenoir - 75011 Paris	01 47 00 51 70
Dr Jean-Claude LAVIE	22, avenue de l'Opéra - 75001 Paris	01 42 97 48 55
Dr Roland LAZAROVICI	17, rue Gazan - 75014 Paris	01 45 89 11 78
Dr Jacques LE DEM	57, rue Boileau - 69006 Lyon	04 78 89 11 50
Dr Josef LUDIN	16, rue Vavin - 75006 Paris	01 43 26 58 39
Dr Danielle MARGUERITAT	26, rue Erlanger - 75016 Paris	01 46 51 55 68
Dr Patrick MEROT	13, av. Charles V - 94130 Nogent sur Marne	01 48 73 40 17
Mme Marie MOSCOVICI	32, avenue Carnot - 75017 Paris	01 42 27 16 32
Dr Raoul MOURY	27, boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris	01 43 20 21 36
Dr Henri NORMAND	53, rue Huguerie - 33000 Bordeaux	05 56 44 06 64
Dr Jean-Claude ROLLAND	45, rue de la République - 69002 Lyon	04 72 40 20 77
Mme Évelyne SECHAUD	148, rue de Rennes 75006 Paris	01 44 05 92 60
Dr Jean-Yves TAMET	6, rue Marcel G. Rivière - 69002 Lyon	04 78 42 48 32
Dr Hélène TRIVOUSS-WIDLÖCHER	248, boulevard Raspail - 75014 Paris	01 43 35 11 62
Dr Felipe VOTADORO	5-7, bld Edgar Quinet - 75014 Paris	01 43 35 12 06
Pr Daniel WIDLÖCHER	248, boulevard Raspail - 75014 Paris	06 70 31 86 02

## MEMBRES SOCIÉTAIRES

Dr Athanassios ALEXANDRIDIS	Kerneadou 38 - Athènes 10676 - Grèce	00302107291993
Mme Laurence APFELBAUM	52, rue de Vaugirard - 75006 Paris	01 40 51 26 24
Dr Henri ASSÉO	6, rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris	01 45 85 50 74
Dr Claude BARARZER	71, rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris	01 55 43 93 14
M. Joël BERNAT	14 ter, rue Lyautey -54000 Nancy	03 83 32 01 04
Dr Leopoldo BLEGER	37, rue Volta 75003 Paris	01 42 77 85 96
Mme Dominique BLIN	21, rue du Départ 75014 Paris	01 43 35 46 03
Dr Jean BOUSQUET	13, place Dupuy - 31000 Toulouse	05 61 63 68 95
Pr Françoise BRELET-FOULARD	74, rue du Coudray - 44000 Nantes	02 40 74 79 20
Dr Philippe CASTETS	90, rue de Bayeux - 14000 Caen	02 31 50 08 79
Mme Marie-José CÉLIÉ	16, rue Lunain - 75014 Paris	01 45 45 40 80
Pr Françoise COUCHARD	61, avenue du Roule - 92200 Neuilly	01 47 22 41 68
M. Albert CRIVILLÉ	132, bd du Montparnasse - 75014 Paris	01 43 35 08 69
Dr Jean-François DAUBECH	33, rue des Treuils 33000 Bordeaux	05 56 24 16 73
Dr Christophe DEJOURS	39, rue de la Clef - 75005 Paris	01 55 43 96 90
Dr François DESVIGNES	74, rue Dunois-Tour Chéops - 75464 Paris cedex 13	01 45 85 01 10
Dr Catherine DOCHE	16, rue de l'Ormeau Mort - 33000 Bordeaux	05 56 99 13 57
Dr Jean-Philippe DUBOIS	19, boulevard George V 33000 Bordeaux	05 56 93 11 13
Dr Bernard DUCASSE	52, rue du Petit Parc - 33200 Bordeaux	05 56 08 94 37
Dr Anne-Marie DUFFAURT	16, rue de la Bourse - 31000 Toulouse	05 61 22 67 06
Mme Corinne EHRENBERG	16, rue de Fleurus 75006 Paris	01 42 22 10 16
Mme Adriana HELFT	50, boulevard Saint-Germain 75005 Paris	01 42 71 23 46
Pr Jean-Michel HIRT	12, rue Lamblardie 75012 paris	01 44 78 68 05
Mme Monique DE KERMADEC	87, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris	01 47 04 23 32
Mme Sylvie DE LATTRE	1, rue du Val de Grâce - 75005 Paris	01 43 25 86 27
Pr.Vladimir MARINOV	32, rue de la Tourelle 92100 Boulogne	01 46 03 19 40
Dr Florence MÉLÈSE	4, rue Léon Delagrangé - 75015 Paris	01 45 31 89 26
Dr Frédéric MISSENERD	146, rue de Picpus - 75012 Paris	01 49 28 96 17
Dr Luis-Maria MOIX	21, rue Réaumur 75003 Paris	01 42 77 05 77
Dr Kostas NASSIKAS	11, place Raspail - 69007 Lyon	04 78 61 25 00
Dr Nicole OURY	77, cours du Docteur Long - 69003 Lyon	04 72 33 55 45
Mme Agnès PAYEN-CRAPLET	6, rue de l'Aude - 75014 Paris	01 45 38 50 10
Dr Gilles REBILLAUD	8, rue Huysmans - 75006 Paris	01 45 44 64 72
Dr Anne ROBERT-PARISSET	28, rue Desaix - 75015 Paris	01 45 75 40 16
Dr Daniel ROCHE	25, Cours de l'Intendance - 33000 Bordeaux	05 56 48 16 87
Dr Josiane ROLLAND	45, rue de la République - 69002 Lyon	04 78 37 34 84
Dr Annie ROUX	12, rue Perignon - 75007 Paris	01 40 56 05 40
Mme Monique ROVET BICHAT	32 bis, avenue de Picpus - 75012 Paris	01 46 28 13 41
Dr Monique SELZ	72, Rue Olivier de Serres 75015 Paris	01 45 32 06 22
Mme Dominique SUCHET	130, rue Sully - 69006 Lyon	04 78 93 64 42
Mme Hélène TENENBAUM	2, rue Dom Calmet - 54000 Nancy	03 83 35 00 77
Mme Olivia TODISCO	46, rue de Babylone 75007 Paris	01 40 65 99 00
Dr Philippe VALON	51, Rue Jules Guesde 92240 Malakoff	01 46 84 09 62
M. François VILLA	30, boulevard de Strasbourg 75010 Paris	01 42 49 71 42

## **M E M B R E S   H O N O R A I R E S**

Mme Nicole BERRY - M. Gérard BONNET - Dr Françoise CAILLE-WINTER  
Mme Lucienne COUTY - Pr Guy DAR COURT - Dr Colette DESTOMBES  
Mme Gabrielle DUCHESNE - Dr Judith DUPONT - Dr Bernard JOLIVET - Pr Jean LAPLANCHE  
Mme Monique LAWDAY - Dr Elisabeth LEJEUNE - Dr Robert PUJOL

*Secrétariat de l'APF : Sylvia MAMANE  
24, place Dauphine, 75001 Paris  
tél. 01 43 29 85 11, fax. 01 43 26 13 46  
e.mail : lapf@wanadoo.fr  
site internet : [associationpsychanalytiquedefrance.org](http://associationpsychanalytiquedefrance.org)*